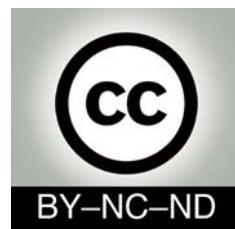




<http://portaildoc.univ-lyon1.fr>

Creative commons : Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale -
Pas de Modification 2.0 France (CC BY-NC-ND 2.0)



<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr>



**FACULTE DE MEDECINE ET DE MAIEUTIQUE LYON SUD – CHARLES
MERIEUX**
FORMATION SAGE-FEMME – Site de Lyon

**LA CONNAISSANCE DE LA PROFESSION DE SAGE FEMME
CHEZ LES LYCEENS EN CLASSE DE TERMINALE DE LA
METROPOLE LYONNAISE**

Mémoire présenté par Mégane Simon

Née le 29 juillet 1994

En vue de l'obtention du diplôme d'état de sage-femme

Promotion 2018



**FACULTE DE MEDECINE ET DE MAIEUTIQUE LYON SUD – CHARLES
MERIEUX**
FORMATION SAGE-FEMME – Site de Lyon

**LA CONNAISSANCE DE LA PROFESSION DE SAGE FEMME
CHEZ LES LYCEENS EN CLASSE DE TERMINALE DE LA
METROPOLE LYONNAISE**

Mémoire présenté par Mégane Simon

Née le 29 juillet 1994

En vue de l'obtention du diplôme d'état de sage-femme

Promotion 2018

REMERCIEMENTS

A Mr Charrier, expert thématique de ce mémoire, pour ses conseils avisés, son implication et sa disponibilité

A Mme El Hassni, sage-femme guidante de ce mémoire pour ses conseils

Aux lycéens, qui grâce à leur participation, ont contribué à l'élaboration de ce mémoire

A Mme Dufal, psychologue conseillère d'orientation qui a accepté de répondre à mes questions et a organisé l'étude au lycée privé la Xavière

A Mme Berthier, psychologue conseillère d'orientation avec qui je me suis entretenue concernant l'orientation professionnelle de ses élèves du lycée public Blaise Pascal

Mme Raquin, infirmière scolaire du lycée Blaise Pascal qui a organisé l'étude dans ce lycée

A ma famille pour leur soutien tout au long de mes études

A Victor pour son soutien et son accompagnement durant la réalisation de ce mémoire

A mes copines pour ces belles années d'études passées ensemble

Et à toutes les personnes ayant contribuées à l'élaboration de ce mémoire

GLOSSAIRE

S : Scientifique

ES : Economique et Social

L : Littéraire

PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et le Culture

ONISEP : Office Nationale d'Information sur les Etablissements et les Professions

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

OFEM : Observatoire de la Formation, de l'Emploi et des Métiers

CO : Conseillère d'orientation

CIDJ : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation

SCUIO : Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation

CDI : Centre de Documentation et D'information

IVG : Interruption Volontaire de Grossesse

SVT : Science de la Vie et de la Terre

UE : Unité d'Enseignement

Unités :

% : Pour cent

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. GENERALITES ET PROBLEMATIQUE	2
1.1 Formation sage-femme et profession	2
1.1.1 L'inégalité de la formation sage-femme en Europe.....	2
1.1.2 Un système de formation Français très exigeant	3
1.1.3 Le véritable reflet de l'exercice du métier de sage-femme en France	4
1.2 L'orientation professionnelle	6
1.2.1 L'orientation en France	6
1.2.2 Le dispositif d'information et d'orientation professionnelle	7
1.2.3 Le vécu des principaux acteurs.....	8
2. ETUDE ET RESULTATS	9
2.1 Matériel et Méthode	9
2.1.1 Objectifs de l'étude.....	9
2.1.2 Hypothèses	9
2.1.3 Type d'étude et outils.....	9
2.1.4 Population étudiée.....	10
2.1.5 Lieu et durée	10
2.1.6 Analyse statistique	10
2.2 Présentation des résultats.....	11
2.2.1 Caractéristiques de la population	11
2.2.2 L'image de la sage-femme	12
2.2.3 Les compétences de la sage-femme	16
2.2.4 L'orientation professionnelle des élèves	24
3. ANALYSE ET DISCUSSION	26
3.1 Les forces et les faiblesses de l'étude.....	26
3.1.1 Les points forts.....	26
3.1.2 Les limites.....	27
3.2 Comparaison des résultats avec les données de la littérature	27
3.2.1 Une orientation professionnelle plutôt similaire.....	28
3.2.2 Une meilleure connaissance de la voie pour devenir sage-femme	28
3.2.3 Une meilleure connaissance des caractéristiques et compétences	28
3.3 Synthèse des résultats.....	30
3.3.1 Des connaissances acquises de l'exercice de la sage-femme chez les lycéens.....	30
3.3.2 Des caractéristiques de la sage-femme encore bien méconnues des lycéens.....	32
3.3.3 Des compétences techniques surestimées	34
3.3.4 L'orientation professionnelle et ses axes d'amélioration.....	35
CONCLUSION	38
BIBLIOGRAPHIE	40
ANNEXES	

INTRODUCTION

« La profession de sage-femme est une profession médicale qui partage des compétences sur des activités ciblées avec les médecins, les kinésithérapeutes, les infirmières et les pharmaciens qu'il convient de mieux définir dans l'intérêt de l'évolution des métiers et de la qualité des soins ». (1)

Bien que le métier de sage-femme m'intéressait auparavant, c'est en PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) que j'ai connu les champs de compétences des sages-femmes et les différents aspects de ce métier. C'est pourquoi il me semble intéressant de réaliser un mémoire sur les connaissances des lycéens en classe de terminale du métier de sage-femme.

De plus, cette population lycéenne nous permet de nous poser la question de leur orientation professionnelle. Cette orientation peut être organisée très différemment d'un lycée à l'autre, mais de manière générale, les lycéens ne manquent-ils pas d'informations concernant certaines professions lors du choix de leurs études supérieures ? Quels sont les moyens mis à disposition des étudiants concernant leur orientation et comment serait-il possible de développer l'information sur les métiers et le métier de sage-femme en particulier ?

Il me semble important d'évaluer les connaissances sur la profession de sage-femme, *« dont le statut, les compétences sont souvent encore méconnus, voire par certains aspects, inconnus. Cette méconnaissance n'est pas spécifique à la France, de nombreuses recherches authentifient les difficultés communes des sages-femmes au cours des dernières décennies».*

(1)

De plus, il est intéressant de cibler une population lycéenne et donc jeune, qui constituera le savoir de demain et contribuera à une meilleure reconnaissance de la profession de sage-femme à l'avenir.

Dans un premier temps nous évoquerons le contexte de la profession de sage-femme et de l'orientation professionnelle en France, puis nous présenterons l'étude et ses résultats et pour finir, nous analyserons ces résultats et les comparerons avec les données de la littérature.

1. GENERALITES ET PROBLEMATIQUE

1.1 Formation sage-femme et profession

1.1.1 L'inégalité de la formation sage-femme en Europe

Les directives du parlement européen et du conseil du 7 Septembre 2005 relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles traite de la profession de sage-femme dans sa Section 6. Il existe donc des règles européennes qui régissent cette profession et sa formation dans le but d'une harmonisation de la profession à l'échelle européenne. Cependant, ces textes de loi énoncent un minimum à accomplir au cours de la formation sans pour autant imposer un système de formation commun aux pays européens.

La formation sage-femme doit comprendre au minimum, soit une formation spécifique à temps plein d'au moins trois années d'études (voie 1) à condition que l'on ait accompli les 10 premières années scolaires générales, soit une formation spécifique à temps plein de dix-huit mois (voie 2) portant au moins sur le programme spécifique, n'ayant pas fait l'objet d'un enseignement équivalent dans le cadre de la formation d'infirmier responsable de soins généraux que les étudiants auront acquis au préalable. L'institution chargée du programme d'étude doit organiser la répartition entre un enseignement théorique et technique comportant les matières de base et un enseignement pratique et clinique spécifique aux activités de sage femme. A la fin d'une formation sage-femme européenne, l'étudiant doit avoir acquis les compétences et les connaissances tels que « *connaissance adéquate des sciences qui sont à la base des activités de sage-femme, notamment de l'obstétrique et de la gynécologie ; connaissance adéquate de la déontologie et de la législation professionnelle ; connaissance approfondie des fonctions biologiques, de l'anatomie et de la physiologie dans le domaine de l'obstétrique et du nouveau-né, ainsi qu'une connaissance des relations existant entre l'état de santé et l'environnement physique et social de l'être humain, et de son comportement ; expérience clinique adéquate sous le contrôle d'un personnel qualifié en obstétrique et dans des établissements agréés ; compréhension adéquate de la formation du personnel de santé et expérience de la collaboration avec le personnel* ». (2) Malgré ces textes de loi, il existe de nombreuses disparités concernant les conditions d'entrée dans la formation, la formation et l'exercice de la profession sage-femme qui ne favorisent pas la connaissance de cette profession et la reconnaissance des professionnels français.

1.1.2 Un système de formation Français très exigeant

L'école de sage-femme en France est accessible par la Première Année Commune aux Etudes de Santé et un concours. Les études « *se composent de cinq années : la PACES et 4 années d'école de sage-femme, et sont sanctionnées par le diplôme d'état de sage-femme qui confère le grade de master* ». (3) Ces études en France sont divisées en deux cycles, le premier cycle délivrant un diplôme de formation générale en sciences maïeutiques, correspondant à un niveau licence et un deuxième cycle permettant l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques, correspondant au grade master (4) durant lequel l'étudiant sera rémunéré. (5)

Le grade licence correspondant au diplôme de formation générale en sciences maïeutique comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens. « *Les enseignements mis en place doivent permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, à ceux qui le souhaitent de se réorienter par la mise en œuvre de passerelles* ». On retrouve aussi un enseignement de langues vivantes étrangères, une formation aux gestes et soins d'urgence, un apprentissage de la maîtrise des outils informatiques et une initiation à la recherche. Les objectifs de la formation sont, l'acquisition de connaissances scientifiques nécessaires à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire de la profession sage-femme, la connaissance de l'être humain dans l'optique du maintien de la santé et de la prise en charge du malade, et des connaissances de la physiopathologie et pharmacologie permettant d'intégrer le fonctionnement normal et pathologique des appareils et systèmes du corps humain. Les activités de raisonnement clinique et la pratique permettront de compléter ces connaissances théoriques. La pratique et les stages complèteront l'enseignement théorique et méthodologique. Durant ces 3 années de licence, il est possible pour l'étudiant d'effectuer une période d'étude à l'étranger. (6)

Les objectifs des deux années délivrant le grade master sont, l'acquisition de connaissances scientifiques et de savoir-faire, l'acquisition de connaissances et de compétences pratiques, une formation à la démarche scientifique, le travail en équipe pluri-professionnelle et la communication, la sensibilisation au développement professionnel continu. L'enseignement comprend, un tronc commun et un parcours personnalisé où l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale, dans le domaine de la recherche ou dans un domaine tout autre. Dans les enseignements prévus durant le deuxième cycle conduisant au diplôme de sage-femme on retrouve aussi un enseignement de langue vivante étrangère, un

enseignement de la santé publique et des enseignements portants sur la formation à la démarche scientifique, les aspects règlementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique. On retrouve aussi une formation aux gestes et aux soins d'urgence et une formation à la qualité et à la gestion des risques. Durant ces deux ans, l'étudiant effectuera des stages qui lui permettront à la fois de s'inscrire dans une démarche clinique et d'acquérir des compétences professionnelles et transversales tout en développant une capacité de réflexion et d'adaptation à des situations complexes. L'étudiant pourra aussi grâce à ses stages intra et extra hospitaliers se faire une idée des différents modes d'exercice et construire son projet professionnel. Il est aussi nécessaire de rédiger un mémoire dactylographié individuel, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire.

En France il existe trois conditions d'obtention du diplôme d'état de sage-femme. Le premier étant la validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique, ainsi que la validation et la soutenance du mémoire et la validation des enseignements et des stages compris dans les deux cycles de formation. (4)

1.1.3 Le véritable reflet de l'exercice du métier de sage-femme en France

La profession de sage-femme est une profession médicale à compétences définies mais celles-ci sont depuis quelques années en constante évolution. L'activité de la sage-femme ne se limite pas simplement à l'accouchement même si celui-ci demeure au cœur de l'activité. Il existe des différences entre les pratiques des métiers de sages-femmes hospitalières du secteur public, hospitalières du secteur privé, des sages-femmes de PMI, des sages-femmes libérales, des sages-femmes enseignantes et des sages-femmes travaillant dans un laboratoire de recherche. On retrouve des différences aussi selon le niveau de l'établissement dans lequel la sage-femme va travailler. (7)

Les sages-femmes sont autorisées à suivre des situations physiologiques et à dépister les pathologies, mais lorsque la situation devient pathologique elles doivent adresser leur patient à un médecin et ce quel que soit le lieu d'exercice. Cependant elles sont autorisées à pratiquer des examens cliniques et techniques prescrits par un médecin en cas de pathologie maternelle ou fœtale. La sage-femme, surtout dans le secteur libéral, peut aussi s'occuper du versant gynécologique car elle est donc autorisée à pratiquer le suivi de prévention de patientes n'ayant pas de pathologies particulières et à réaliser les consultations de contraception. (1) (8)

Au niveau obstétrical, elle peut réaliser les suivis de grossesse (8) en conduisant les consultations prénatales, réaliser des séances collectives de préparation à la naissance et à la parentalité. La sage-femme doit aussi savoir mener une consultation d'urgence.

(1)

Ces pratiques correspondent plus à la profession dans le secteur hospitalier. Néanmoins, on voit se développer ces dernières années, des plateaux techniques qui permettent aux sages-femmes libérales de réaliser les accouchements des patientes qu'elles ont suivies afin de rendre le suivi plus complet et global mais ceci ne concerne que quelques sages-femmes libérales. (7)

Concernant le nouveau-né, la sage-femme est formée pour assurer sa réanimation dans l'attente du médecin. Elle peut aussi effectuer un examen complet du nouveau-né à la naissance lui permettant de dépister des troubles neuro sensoriels. Dans les suites de naissance la sage-femme peut être amenée à prendre en charge des femmes nécessitant une rééducation périnéo-sphinctérienne.

La sage-femme est capable de diagnostiquer et suivre le travail d'accouchement d'une femme, de réaliser l'accouchement, de surveiller ses suites, et d'effectuer des anesthésies locales et des réinjections d'anesthésie loco régionales, des épisiotomies et des sutures du périnée. Elle peut aussi diagnostiquer et prendre en charge l'hémorragie de la délivrance. Au cours du suivi de grossesse et durant la phase de travail, elle peut pratiquer des échographies gynéco-obstétricales. Après la naissance elle peut pratiquer la délivrance artificielle et la révision utérine. (1) La sage-femme peut examiner cliniquement la mère et le nouveau-né pendant leur séjour en suite de naissance, elle pourra assurer leur suivi jusqu'à la visite post-natale.

Dans la pratique, les sages-femmes, surtout dans le secteur libéral, sont amenées à diversifier leur activité par choix et par contrainte économique. Les spécialisations peuvent se faire dans l'accompagnement à l'allaitement maternel, la sophrologie, l'haptonomie, le massage du nouveau-né et d'autres spécialisations rarement offertes dans le milieu hospitalier. Ces formations complémentaires délivrant un diplôme, permettent de répondre aux demandes des parturientes et de développer cette profession dans le secteur libéral. (7) (8)

Il est inscrit dans le code de santé publique que la sage-femme peut faire des certificats, des attestations et des documents dont la production est prescrite par les textes législatifs et règlementaires. (9) Cependant, il lui est interdit d'établir un rapport

tendancieux ou de délivrer un certificat de complaisance. (10) Les prescriptions de la sage-femme doivent être claires et celle-ci doit veiller à leur compréhension par la patiente. (11)

Les compétences techniques des sages-femmes font partie intégrante de cette profession mais le référentiel métier traite des «compétences transversales de la sage-femme» tel que l'expertise professionnelle, la communication, la collaboration, le professionnalisme, le respect des droits, des besoins, et des attentes, la gestion et l'organisation, l'érudition, la responsabilité. (1) Une compétence relationnelle est indispensable dans l'exercice du métier de sage-femme et 90% des sages-femmes jugent cette compétence très importante. (7) Les sages-femmes possèdent de nombreuses compétences et ont « *le sentiment de ne pas être rémunérées à la hauteur de leurs prestations, de leurs compétences et de leurs responsabilités* ». Le salaire médian de la sage-femme en France s'élève à 1910 euros par mois selon l'INSEE. Il varie en fonction de l'expérience de la sage-femme et de son mode et lieu d'activité. (7)

1.2 L'orientation professionnelle

1.2.1 L'orientation en France

« L'orientation d'après la définition de l'UNESCO (1992) est le processus permettant à l'individu de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études, de ses formations et de ses activités professionnelles, dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint du devenir collectif solidaire et de l'épanouissement de sa personnalité et de sa responsabilité ». (12)

Il existe deux perspectives dans l'orientation professionnelle qui sont « *l'épanouissement personnel* » et « *l'insertion sociale* ». (13)

C'est en classe de troisième que se fait « *le premier réel rendez-vous avec l'orientation* », il faut choisir de s'orienter vers un cycle secondaire général ou professionnel. « *L'orientation vers l'enseignement professionnel est proposé quand la première alternative n'apparaît pas possible au vu du niveau de l'élève, et nombre d'entre eux lui préféreront le redoublement. Pour les conseils de classe comme pour les élèves, l'orientation se fait donc par échec* ». « *Suite à ce premier palier d'orientation, la classe de seconde va constituer, pour les élèves qui y accèdent, un moment important dans l'orientation* » car ils auront un choix d'options à faire. (14) Cette orientation par l'échec nous montre que le niveau scolaire constitue le

premier facteur de différenciation des conseils de classe. (14) Les choix sont donc guidés par les performances scolaires et non les intérêts professionnels (12) et nous perdons là toute la dimension de « *l'épanouissement personnel* » qui est une base de l'orientation professionnelle. On retrouve d'autres facteurs qui affectent le devenir scolaire de l'élève comme son origine sociale, son sexe, son origine culturelle. Ces facteurs viennent affecter la logique méritocratique censée régir l'orientation. (14)

1.2.2 Le dispositif d'information et d'orientation professionnelle

Les acteurs de l'orientation scolaire en France selon le ministère de l'éducation nationale (15) sont les parents qui ont une place essentielle, le professeur principal qui « *a pour mission de guider les élèves dans leur choix d'orientation* », le chef d'établissement qui « *préside le conseil de classe et prend la décision finale* » et les conseillers d'orientation-psychologues « *qui assurent l'information des familles* » , « *contribuent à l'observation continue des élèves ainsi qu'à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire* » et « *participent à l'élaboration ainsi qu'à la réalisation des projets scolaires, universitaires et professionnels* ». (14)

Les CDI des lycées sont aussi à la disposition des élèves et disposent de nombreuses sources d'information concernant l'orientation professionnelle des élèves. On y trouve des informations sur les différents métiers et les formations permettant d'accéder à ce métier. De nombreux livres et magazines tels que le magazine « *l'Etudiant* » sont disponibles pour les élèves du lycée.

Il existe de nombreuses structures extérieures au lycée qui ont pour but d'informer et d'orienter les élèves. Au niveau local, la structure de base est le CIO qui accueille tout public, scolaire ou non et dont le personnel est rémunéré par l'Etat. L'ONISEP est également un établissement public qui « *a pour mission de collecter, de traiter l'information pour l'orientation et de la mettre à la disposition des usagers et des acteurs de l'orientation* ». (16) (17) Les Missions Locales et le PAIO « *constituent le réseau d'accueil pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent conseil, appui, accompagnement pour faciliter leur entrée dans la vie professionnelle.* » On retrouve aussi le CIDJ qui fait parti des services du réseau d'information jeunesse et qui accueille et informe les élèves sur des thèmes tels que la scolarité, les métiers, l'accès à la vie professionnelle... Les SCUIO sont des structures implantées dans les universités qui « *proposent aux étudiants une importante documentation et de nombreux services d'information sur les enseignements de l'université* ». (17)

Toutes ces ressources sont des outils mis à la disposition des élèves afin de construire leur projet d'orientation professionnelle mais l'acteur principal reste l'élève, dont l'implication doit être importante.

1.2.3 Le vécu des principaux acteurs

Une étude ayant suivi des étudiants de la sixième jusqu'à leurs études supérieures révèle que 45% d'entre eux estiment avoir été bien informés par leurs enseignants et leurs conseillers d'orientation-psychologues pour construire leur orientation, soit moins de un sur deux. Il y a donc 65% des jeunes étudiants qui ont manqué d'informations. (18)

Les étudiants recherchent pour la plupart une formation qui leur permettra de gagner leur vie lorsqu'ils sortiront du système scolaire, cependant les conseillers d'orientation psychologues préfèrent informer les étudiants sur leurs envies ainsi que « le sens et les valeurs recherchés par eux dans leur future profession ». « De ce décalage entre les attentes et les conceptions de chacun peut effectivement naître une certaine frustration et une « *mesinformation* » ». (14)

Les jeunes perçoivent aussi l'orientation comme une source de tension importante, 85,6% des étudiants entre la 5ème et la terminale ont jugé l'orientation vers différentes filières et profession stressante et difficile. De plus, le niveau de stress augmente en fonction de l'avancée en âge, ce qui veut dire que le stress est maximal pour les étudiants en classe de terminale qui doivent choisir leur voie professionnelle en fonction de plusieurs contraintes. (19)

Une étude de l'OFEM montre que 49% des franciliens trouvent que l'orientation des élèves fonctionne « plutôt mal » ou « mal ». A la question « *diriez-vous que les élèves sont bien informés sur les métiers ?* » on retrouve 66,8% des jeunes scolarisés, 67% des parents d'élèves, 69,8% des professeurs et 64,2% des autres actifs qui jugent que les élèves sont « très mal » ou « assez mal » informés . Pour l'ensemble d'entre eux, l'orientation sera meilleure quand les étudiants seront mieux informés sur les métiers et les débouchées professionnelles. (20)

2. ETUDE ET RESULTATS

2.1 Matériel et Méthode

2.1.1 Objectifs de l'étude

L'objectif principal de l'étude est d'évaluer la connaissance de la profession et des études de sage-femme chez les lycéens de filière générale durant l'année de terminale et du choix des études post bac.

Le second objectif est d'étudier la qualité de l'orientation professionnelle des élèves et les moyens mis à disposition de ses élèves concernant leur orientation.

2.1.2 Hypothèses

Les hypothèses de cette étude sont les suivantes :

- 1) Une méconnaissance générale de la formation et des compétences des sages-femmes chez les lycéens en classe de terminale
- 2) Un système d'orientation professionnel insuffisant et mal organisé

2.1.3 Type d'étude et outils

L'étude que nous avons organisée est une étude quantitative descriptive par questionnaire. Le questionnaire est composé de sept questions à réponse ouverte et de 35 questions à réponses fermées. Le questionnaire élaboré a été inspiré d'un questionnaire de mémoire distribué à des élèves de PACES en 2011. (21)

Nous avons fait parvenir ces questionnaires aux élèves de terminale de filières générales de deux lycées (un public et un privé) (ANNEXE I). Ces questionnaires ont au préalable été testés par 5 élèves de terminale d'un lycée n'appartenant pas à ceux dans lesquels j'ai réalisé mon étude.

En parallèle, constatant de grandes différences dans l'orientation professionnelle entre ces deux lycées, nous avons rencontré les conseillères d'orientation de ces deux lycées afin de réaliser des entretiens semi-directifs (ANNEXE II ET III). Je me suis déplacée sur leurs lieux de travail, elles ont accepté de m'accorder une heure afin que je puisse leur poser quelques questions concernant leur connaissance de la profession de sage-femme et leurs stratégies d'orientation des élèves intéressés par les professions médicales.

2.1.4 Population étudiée

Pour cette étude, j'ai interrogé des lycéens de filières générales (scientifique, économique et sociale et littéraire) en classe de terminale. Nous avons au total distribué nos questionnaires à 109 élèves du lycée privé et à 211 élèves du lycée public donc à 320 élèves au total. Nous avons pu retenir pour cette étude 292 questionnaires exploitables dont 89 du lycée privé et 209 du lycée public.

C'est pourquoi nous retrouvons dans cette étude :

- 89 élèves de terminale ES
- 12 élèves de terminale L
- 191 élèves de filière S

2.1.5 Lieu et durée

Cette étude s'est déroulée dans deux établissements de la métropole lyonnaise. Nous avions initialement prévu d'interroger les élèves d'au moins 4 établissements différents mais ce projet s'est avéré compliqué à réaliser lorsque j'ai contacté les directeurs d'établissements. J'ai démarché 49 lycées de la métropole lyonnaise au total (ANNEXE IV) :

- 17 m'ont répondu qu'ils ne désiraient pas que cette étude soit réalisée dans leur établissement
- 29 ne m'ont jamais répondu malgré plusieurs relances
- 6 m'ont initialement donné une réponse positive (4 d'entre eux n'ont ensuite plus répondu aux courriels ou changé de directeur qui ne m'accordait plus l'autorisation d'intervenir dans son lycée)

Nous avons donc pu interroger les élèves du lycée public Blaise Pascal à Charbonnières Les Bains et ceux du lycée privé la Xavière à Lyon 8^{ème} entre le mois de Septembre 2017 et le mois de décembre 2017.

2.1.6 Analyse statistique

Les données des questionnaires ont été saisies dans un tableau Excel que nous avons ensuite intégré au logiciel Sphinx afin de procéder à l'analyse statistique. Nous avions au préalable créer notre questionnaire dans le logiciel Sphinx.

2.2 Présentation des résultats

2.2.1 Caractéristiques de la population

Pour cette étude nous avions 58,6% de filles pour 41,4% de garçons provenant des lycées public et privé et en classe de terminale de filières générales. Au niveau national on retrouvait 56% de filles en terminale de filières L, ES et S pour 44% de garçons à la rentrée 2016 (ANNEXE V).

L'âge moyen des 292 élèves était de 16,89 ans avec un âge médian de 17 ans.

Concernant la répartition des élèves dans les filières, 65,4% d'élèves étaient en filière scientifique, 30,5% en économique et social et 4,1% en littéraire. Au niveau national, on retrouve 368 014 élèves inscrits en terminale de filières générales en 2016. Parmi ces élèves, 51,5% étaient en filière scientifique, 33,1% en filière économique et sociale et 15,4% en filière littéraire (ANNEXE V).

Les chiffres concernant les élèves de l'académie de Lyon ne sont pas disponibles pour permettre une comparaison des populations.

Dans cette étude, nous avons regroupé 71,9% des élèves du secteur public et 28,1% du secteur privé et nous notons que l'effectif d'élèves du second degré dans l'académie de Lyon regroupait 71,3% d'élèves du secteur public et 28,7% d'élèves du secteur privé en 2017 (ANNEXE VI).

Nous avons pu constater grâce au questionnaire qu'au début de leur année de terminale 38% des élèves ne savent pas ce qu'ils vont faire après le baccalauréat.

Concernant les 181 élèves sur 292 qui ont une idée des études post bac qu'ils souhaitent entamer, nous observons dans ce tableau qu'il y a une plus forte proportion de filles qui souhaitent poursuivre des études médicales que de garçons et ceci de manière très significative (p value inférieure à 0,01 et chi 2 à 12,90).

Tableau I : Relation entre les études post-bac et le sexe

	Féminin		Masculin		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Etudes médicales	38	34,9	8	11,1	146	25,4
Etudes non médicales	71	65,1	64	88,9	135	74,6
TOTAL	109	100	72	100	181	

On retrouve la totalité des 25,4% d'élèves désirant faire des études médicales en post-bac en filière scientifique.

Tableau II : Relation entre les études post-bac et la filière

	Scientifique		Economique		Littéraire		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Etudes médicales	46	37,1	0	0	0	0	46	25,4
Etudes non médicales	78	62,9	52	100	5	100	135	74,6
TOTAL	124	100	52	100	5	100	181	

Les élèves ayant répondu qu'ils souhaitaient poursuivre des études dans le domaine du médical après l'obtention du baccalauréat sont dans 9 cas sur 10 scolarisés dans le lycée public. Ce résultat reste relatif compte tenu de l'inégalité de nombre de lycéens scolarisés dans le public et le privé.

Tableau III : Relation entre les études médicales et le type de lycée

	Public		Privé		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Etudes médicales	42	91,3	4	8,7	46	100

2.2.2 L'image de la sage-femme

La première partie du questionnaire correspondait à la connaissance de la profession de sage-femme :

Nous leur avons demandé de nous donner une définition de la sage-femme. Certains ont décrit les actions de la sage-femme, d'autres, qui est elle est, et certains ont fait les deux. Les élèves l'ayant qualifiée font ressortir principalement que la sage-femme est une aide et accompagne l'accouchement alors que d'autres la place en actrice principale et préfèrent dire qu'elle « fait naître », « fait accoucher ». Le suivi de grossesse a été évoqué dans 13,5% des citations. Nous retrouvons plus tard dans le questionnaire que 65,8 % des élèves se sont

accordés pour dire que les sages-femmes pouvaient réaliser des consultations au cours de la grossesse et après la grossesse.

Tableau IV : Les actions de la sage-femme

Action	n	%
Aide/Accompagnement à l'accouchement	132	31,9
Fait accoucher/Fait naître	64	15,5
Suivi de grossesse	56	13,5
Aide/Suivi post accouchement	34	8,2
S'occupe des accouchements	30	7,2
Assistante à l'accouchement ou du médecin	27	6,5
S'occupe du bébé	24	5,8
Travaille à la maternité /l'hôpital	19	4,6
Effectue les premiers soins du nouveau-né	16	3,9
Je ne sais pas	12	2,9
TOTAL	414	100

Dans ces définitions la sage-femme a été qualifiée de « personne » dans plus d'une citation sur deux et de « femme » pour près d'un quart des citations. Seules 2,8% des citations mentionnent le mot « homme ».

Tableau V : Les qualificatifs pour décrire la sage-femme

Qualificatif	n	%
Personne	96	53,5
Femme	44	24,4
Spécialiste	11	6,1
Infirmière	10	5,6
Docteur/Médecin/Gynécologue	9	5
Personnel médical	5	2,8
Homme	5	2,8
TOTAL	180	100

Quasiment la moitié des élèves de terminale de filière générale ont répondu que la formation sage-femme pouvait être intégrée après une PACES, 17,5% disent ne pas savoir par quel moyen il est possible d'intégrer les études de sage-femme, 16,4% pensent que la formation peut être intégrée après des études d'infirmier, 14% après des études d'aide-soignant et 4,5 % directement après le bac sur dossier et entretien. Il y a au total 34,9% des élèves qui ont répondu par un autre moyen que la PACES pour intégrer la formation sage-femme.

Tableau VI : Les moyens d'intégration de la formation sage-femme

Intégration des études	n	%
Directement après le bac sur dossier et entretien	13	4,5
Après des études d'infirmière	48	16,4
Après des études d'aide-soignant	41	14
Après une PACES	139	47,6
Je ne sais pas	51	17,5

Lorsque nous croisons cette donnée avec le sexe des élèves, nous constatons que plus de la moitié des filles savent qu'on intègre les études post bac après une PACES contre 38% des garçons. Ces chiffres sont peu significatifs (p value à 0,08).

Tableau VII : Relation entre les moyens d'intégration de la formation et le sexe

Intégration des études	Féminin		Masculin		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Directement après le bac	6	3,5%	7	5,8%	13	4,5
Après des études d'infirmière	26	15,2%	22	18,2%	48	16,4
Après des études d'aide-soignant	22	12,9%	19	15,7%	41	14
Après une PACES	96	54,4%	46	38%	139	47,6
Je ne sais pas	24	14%	27	22,3%	51	17,5
TOTAL	171	100%	121	100%	292	

Nous retrouvons ce même chiffre concernant le nombre d'année d'étude de cette formation. 34,9% des élèves savent qu'il faut 5 ans après le bac pour devenir sage-femme, 25% pensent qu'il faut 3ans et 23,3% pensent qu'il faut 4ans.

Tableau VIII : Durée de la formation sage-femme

Nombre d'années d'étude	n	%
2 ans	25	8,6
3 ans	73	25
4 ans	68	23,3
5 ans	102	34,9
6 ans	24	8,2

La profession de sage-femme est une profession médicale pour 74% des élèves. Si les réponses « je ne sais pas » étaient exclues des résultats, on aurait 80% des élèves qui considèreraient cette profession comme médicale.

On s'aperçoit que 81,4% des élèves qui ont coché qu'il fallait 5 ans pour devenir sage-femme considèrent la profession comme médicale alors que 84% de ceux qui pensent qu'on obtient son diplôme 2 ans après le bac considèrent cette profession comme médicale.

Pour ce qui est des lieux d'exercice de la sage-femme : la grande majorité des élèves savent que la sage-femme peut travailler en hôpital public (98,3%) et en clinique privée (91,8%). Il y a 33,9% des lycéens qui savent qu'une sage-femme peut être installée en cabinet libéral et près de la moitié des élèves pensent que la sage femme peut travailler en PMI mais seulement 5,8% en laboratoire de recherche.

Tableau IX : Lieux d'exercice de la profession sage-femme

Lieu d'exercice	n	%
A l'hôpital public	287	98,3
En clinique privée	268	91,8
En cabinet libéral	99	33,9
En centre de PMI	159	54,5
Dans un laboratoire de recherche	17	5,8
Je ne sais pas	4	1,4

Une question a été posée concernant l'ordre des sages-femmes et il y a tout de même 69,9% des lycéens qui pensent que celui-ci existe.

Les lycéens sont d'accord à 98,6% pour dire qu'une sage-femme peut être un homme.

Tableau X : Possibilité pour un homme d'être sage-femme

Homme / Sage-femme	n	%
Oui	288	98,6
Non	2	0,7
Je ne sais pas	2	0,7

2.2.3 Les compétences de la sage-femme

Nous avons ensuite questionné ces élèves sur leurs connaissances des compétences des sages-femmes. Ils devaient répondre à ses questions par OUI, NON ou JE NE SAIS PAS : Ils pensent à 61% qu'une sage-femme peut rédiger une déclaration de grossesse, et plus d'un quart des élèves ont répondu « je ne sais pas ».

Tableau XI : Possibilité pour la sage-femme de rédiger des déclarations de grossesse

Déclaration de grossesse	n	%
Oui	178	61
Non	36	12,3
Je ne sais pas	78	26,7

Sur la question de la possibilité pour les sages-femmes de prescrire des médicaments, des examens ou des arrêts de travail, la réponse majoritaire est le « NON » à 63,4%, 20,2% pensent que « OUI » et 16,4% disent ne pas savoir.

Tableau XII : Possibilité pour la sage-femme de rédiger une prescription

Prescription	n	%
Oui	59	20,2
Non	185	63,4
Je ne sais pas	48	16,4

Nous retrouvons 40,1% des élèves qui pensent que les sages-femmes ne peuvent pas pratiquer des IVG médicamenteuses et seulement 36% pensent que oui.

Tableau XIII : Possibilité pour la sage-femme de réaliser une IVG médicamenteuse

IVG médicamenteuse	n	%
Oui	105	36
Non	117	40,1
Je ne sais pas	70	24

Nous avons donc décidé de croiser les données sur la connaissance de cette compétence et le sexe des élèves. Les filles sont 43,3% à savoir que les sages-femmes peuvent réaliser des IVG médicamenteuses contre 25,6% des garçons, ces chiffres sont très significatifs (p value inférieure à 0,01 et chi2 à 9,60).

Tableau XIV : Relation entre IVG médicamenteuse et le sexe des élèves

IVG médicamenteuse	Féminin		Masculin		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Oui	74	43,3	31	25,6	105	36
Non	61	35,7	56	46,3	117	40,1
Je ne sais pas	36	21,1	34	28,1	70	24
TOTAL	171	100	121	100	292	

Lorsque l'on compare les élèves qui ont un projet d'étude médicale et non médicale avec la connaissance de cette compétence de la sage-femme on note une légère augmentation du nombre d'élèves qui connaissent cette compétence lorsqu'ils veulent faire des études médicales par la suite mais cette relation est peu significative (p value à 0,08).

Tableau XV : Relation entre IVG médicamenteuse et études post-bac

IVG médicamenteuse	Etudes médicales		Etudes non médicales		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Oui	22	47,8	44	32,6	66	36,5
Non	18	39,1	55	40,7	73	40,3
Je ne sais pas	6	13	36	26,7	42	23,2
TOTAL	46	100	135	100	181	

Les élèves sont de manière plus générale plus informés sur les IVG chirurgicales car 70,2% pensent que la sage-femme ne peut pas réaliser d'IVG chirurgicales.

Tableau XVI : Possibilité pour la sage-femme de réaliser une IVG chirurgicale

IVG Chirurgicales	n	%
Oui	30	10,3
Non	205	70,2
Je ne sais pas	57	19,5

Concernant les cours de préparation à la naissance, près de la moitié des lycéens savent que les sages-femmes peuvent les réaliser et environ un tiers a tout de même répondu qu'ils ne savaient pas.

Tableau XVII : Possibilité pour la sage-femme de réaliser des cours de préparation à la naissance

Cours de préparation à la naissance	n	%
Oui	139	47,6
Non	68	23,3
Je ne sais pas	85	29,1

Lorsque nous avons croisé les données entre la compétence de dispenser des cours de préparation à la naissance et des différentes filières, 9 élèves sur 10 de la filière littéraire savent que les sages-femmes peuvent dispenser des cours de préparation à la naissance contre moins d'un sur deux dans les deux autres filières. On retrouve une différence statistiquement significative (p value à 0,04 et chi2 à 10,25).

Tableau XVIII : Relation entre cours de préparation à la naissance et filière

Cours de préparation à la naissance	Scientifique		Economique et Social		Littéraire		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui	85	44,5	43	48,3	11	91,7	139	47,6
Non	47	24,6	21	23,6	0	0	68	23,3
Je ne sais pas	59	30,9	25	28,1	1	8,3	85	29,1
TOTAL	191	100	89	100	12	100	292	

La relation entre le type de lycée et la possibilité pour les sages-femmes de faire des cours de préparation à la naissance est significative avec une p value à 0,04 et un chi 2 à 6,58. Dans le public les élèves sont 27,1% à dire que les sages-femmes ne possèdent pas cette compétence contre 13,4% dans le privé.

Plus d'un lycéen sur deux pense que les sages-femmes peuvent réaliser le suivi gynécologique de prévention.

Tableau XIX : Possibilité pour la sage-femme de faire la suivi gynécologique de prévention

Suivi gynécologique	n	%
Oui	152	52,1
Non	74	25,3
Je ne sais pas	66	22,6

En croisant les données nous nous rendons compte que 56,7% des filles savent que la sage-femme peut réaliser un suivi gynécologique contre 45,5% des garçons. Cette différence est peu significative.

Les élèves sont environ un sur deux à penser qu'une sage-femme peut poser une pérnidurale et 33,2% à penser que non.

Tableau XX : Possibilité pour la sage-femme de poser une pérnidurale

Pose de pérnidurale	n	%
Oui	137	46,9
Non	97	33,2
Je ne sais pas	58	19,9

Il y a 89,6% des lycéens qui savent qu'une sage-femme peut réaliser un accouchement mais il y a tout de même 6,8% des élèves qui pensent qu'elle ne le peut pas. Ce chiffre de 6,8% reste résiduel.

Tableau XXI : Possibilité pour la sage-femme de réaliser des accouchements

Accouchement	n	%
Oui	262	89,7
Non	20	6,8
Je ne sais pas	10	3,4

Les lycéens pensent que la sage-femme ne peut pas réaliser de césarienne dans plus de la moitié des cas, mais il y a tout de même 40,4% qui ne savent pas ou pensent que c'est possible.

Tableau XXII : Possibilité pour la sage-femme de réaliser des césariennes

Césarienne	n	%
Oui	76	26
Non	174	59,6
Je ne sais pas	42	14,4

Cependant 0% des élèves de la filière littéraire ont répondu « OUI » à la question de la possibilité pour une sage-femme de faire une césarienne.

Tableau XXIII : Relation entre la possibilité de réaliser des césariennes et la filière

Césarienne	Scientifique		Economique et Social		Littéraire		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui	55	28,8	21	23,6	0	0	76	26
Non	113	59,2	51	57,3	10	83,3	174	59,6
Je ne sais pas	23	12	17	19,1	2	16,7	42	14,4
TOTAL	191	100	89	100	12	100	292	

Nous retrouvons 70,9% des élèves qui pensent que la sage-femme peut utiliser des instruments type forceps et ventouses lors de l'accouchement.

Tableau XXIV : Possibilité pour la sage-femme d'utiliser des instruments

Instruments	n	%
Oui	207	70,9
Non	40	13,7
Je ne sais pas	45	15,4

La proportion d'élèves connaissant cette compétence est plus ou moins la même quelle que soit la filière des élèves (71,2% pour les S, 70,8% pour les ES et 66,7% pour les L)

Dans le lycée public 9,5% des élèves pensent que la sage-femme n'est pas autorisée à utiliser des instruments pendant l'accouchement contre 24,4% des élèves du lycée privé. Ces résultats sont très significatifs (p value inférieur à 0,01 et chi 2 à 11,14).

Ils sont pour une grande majorité (70,9%) d'accord pour dire que la sage-femme peut réaliser le premier examen clinique du nouveau-né, mais tout de même 40,8% sont conscients que la sage-femme ne suit pas l'enfant durant les premières années de sa vie.

Tableau XXV : Possibilité pour la sage-femme de réaliser le premier examen du nouveau-né

Premier examen du nouveau-né	n	%
Oui	207	70,9
Non	41	14
Je ne sais pas	44	15,1

Tableau XXVI : Possibilité pour la sage-femme de suivre l'enfant durant ses premières années de vie

Suivi de l'enfant	n	%
Oui	91	31,2
Non	119	40,8
Je ne sais pas	82	28,1

Malgré une définition du périnée donnée, 35,3% des élèves ne savent pas si la sage-femme peut effectuer la rééducation du périnée.

Tableau XXVII : Possibilité pour la sage-femme de réaliser la rééducation du périnée

Rééducation du périnée	n	%
Oui	132	45,2
Non	57	19,5
Je ne sais pas	103	35,3

Nous avons constaté en croisant les données sur la question de la rééducation périnéale et le genre de l'élève que plus de la moitié des filles ont répondu « OUI » alors que seulement 33,1% des garçons ont donné cette réponse. Il y avait environ 1/4 des filles qui disaient ne pas savoir alors que près de la moitié des garçons ne savaient pas répondre à cette question. Cette différence est très significative (p value est inférieure à 0,01 et chi 2 est à 16,16).

Tableau XXVIII : Relation entre la rééducation du périnée et le sexe de l'élève

Rééducation périnée	Féminin		Masculin		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Oui	92	53,8	40	33,1	132	45,2
Non	34	19,9	23	19	57	19,5
Je ne sais pas	45	26,3	58	47,9	103	35,3
TOTAL	171	100	121	100	292	

On retrouve une significativité aussi lorsque les élèves ont des projets d'études médicales ou non (p value 0,03 et chi 2 à 7,04). Ils sont plus nombreux à savoir que la sage-femme peut faire une rééducation périnéale lorsqu'ils ont prévu de s'orienter vers une filière médicale.

Tableau XXIX : Relation entre la rééducation du périnée et les études post-bac

Rééducation périnée	Etudes médicales		Etudes non médicales		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Oui	27	58,7	56	41,5	83	45,9
Non	9	19,6	20	14,8	29	16
Je ne sais pas	10	21,7	59	43,7	69	38,1
TOTAL	46	100	135	100	181	

Les lycéens pensent à 64,4% que la sage-femme peut se spécialiser après son diplôme d'état et seulement ¼ pensent que la sage-femme peut faire de la recherche.

Tableau XXX : Possibilité pour la sage-femme de se spécialiser

Spécialisation	n	%
Oui	188	64,4
Non	31	10,6
Je ne sais pas	73	25

Tableau XXXI : Possibilité pour la sage-femme de faire de la recherche

Recherche	n	%
Oui	70	24
Non	104	35,6
Je ne sais pas	118	40,4

Concernant la possibilité de spécialisation de la sage-femme, les élèves de filière L ont été un quart à répondre que la sage-femme pouvait se spécialiser après l'obtention du diplôme d'état et plus de la moitié ont répondu « je ne sais pas ». La différence entre ces deux résultats est très significative (p value à 0,04 et chi 2 à 10,07). Les S ont été plus nombreux à dire que les sages-femmes pouvaient se spécialiser (68,1%) et 22% ont dit ne pas savoir (résultats peu significatifs).

Tableau XXXII : Relation entre la possibilité de se spécialiser et la filière

Spécialisation	Scientifique		Economique et Social		Littéraire		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui	130	68,1	55	61,8	3	25	188	64,4
Non	19	9,9	10	11,2	2	16,7	31	10,6
Je ne sais pas	42	22	24	27	7	58,3	73	25
TOTAL	191	100	89	100	12	100	292	

2.2.4 L'orientation professionnelle des élèves

Nous avons ensuite, dans une seconde partie de questionnaire décidé d'interroger les lycéens sur leur orientation professionnelle :

De nombreuses sources sont disponibles pour permettre aux élèves de faire des choix d'orientation post bac. Nous leur avons proposé une liste et ils devaient dans un premier temps mentionner celles qu'ils connaissaient et ensuite celles dont ils s'étaient déjà servis. La source d'information la plus connue des élèves est l'ONISEP à 83,2%. La seconde source la plus connue est le conseiller d'orientation (interne au lycée ou privé) à 70,5%. Cependant le conseiller d'orientation n'est pas utilisé pour tous ces élèves car seulement 43,6% disent l'avoir déjà rencontré alors que 82,1% disent se servir de l'ONISEP.

Le CDI reste une source d'information principale car 61,3% des élèves disent la connaître et 48,2% l'utilisent.

Nous avons questionné les lycéens sur la qualité des informations transmises au cours de leur parcours scolaire concernant l'orientation professionnelle et plus de la moitié des étudiants (53,1%) pensent que les informations qui leur sont transmises ne sont pas suffisantes.

Lorsque nous demandons aux élèves quelles sont les informations manquantes, ils sont 16,2% à ne pas vraiment savoir ce qui leur manque. Les réponses qui reviennent le plus souvent sont le manque d'intervention de professionnels, le manque d'accompagnement dans leurs recherches, et le manque d'informations de manière générale.

Dans le lycée public, 40,5% des élèves pensent que l'information qu'ils ont reçue concernant leur orientation est suffisante contre 63,4% dans le lycée privé. Une relation très significative existe entre le type de lycée et la qualité de l'information (p value inférieure à 0,01 et chi 2 à 12,64).

Tableau XXXIII : Relation entre la qualité de l'information et le type de lycée.

Information suffisante	Public		Privé		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Oui	85	40,5	52	63,4	137	46,9
Non	125	59,5	30	36,6	155	53,1
TOTAL	210	100	82	100	292	

Cependant dans le public 67,1% des élèves savent ce qu'ils vont faire en post bac contrairement aux lycées privés où moins de la moitié le savent. Cette relation entre le type de lycée et le projet d'orientation est très significative (p value inférieure à 0,01 et chi 2 à 8,4).

Tableau XXXIV : Relation entre le projet d'orientation et le type de lycée

Projet orientation	Public		Privé		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Oui	141	67,1	40	48,8	181	62
Non	69	32,9	42	51,2	111	38
TOTAL	210	100	82	100	292	

Nous avons ensuite orienté nos questions en interrogeant les élèves sur les informations qu'ils avaient reçues sur la profession de sage-femme.

Parmi tous les lycéens, 85,3% disent ne jamais avoir reçu d'informations sur la profession de sage-femme et 86% ne souhaitent pas en recevoir. Sur les 14% d'élèves qui souhaitent recevoir une information sur la profession de sage-femme, 87,2% aimeraient recevoir la visite d'une sage-femme dans leur lycée.

Nous avons logiquement retrouvé de manière très significative (p value inférieure à 0,01 et chi 2= 19,18) dans cette étude que les élèves souhaitant des informations sur le métier de sage-femme avaient des projets d'études dans le médical en post-bac. Parmi ceux qui ne souhaitent pas d'informations sur ce métier, 80,5% ne souhaitent pas poursuivre des études médicales.

Tableau XXXV : Relation entre l'intérêt de l'information sur le métier de sage-femme et les études post-bac

Intérêt information sage-femme	Etudes médicales		Etudes non médicales		TOTAL	
	n	%	n	%	n	%
Oui	16	59,3	11	40,7	27	100
Non	30	19,5	124	80,5	154	100
TOTAL	46	25,4	135	74,6	181	

3. ANALYSE ET DISCUSSION

3.1 Les forces et les faiblesses de l'étude

3.1.1 Les points forts

La population que nous avons choisie d'étudier est constituée de jeunes personnes d'environ 17 ans et, à ces âges là, ils sont un certain reflet de la transmission des ainés donc constituent une bonne source à interroger. Cette génération de jeunes gens nous fait une traduction de représentations admises dans la population qui marque un certain consensus. Ils se sont construits leur propre représentation à partir de celle de leurs aînés.

En revanche, sachant que la venue du premier enfant se réalise en moyenne à 28,5 ans (source INSEE), ces élèves sont considérés comme éloignés des questions sur la reproduction et surtout l'accouchement. Il est peu probable qu'ils aient vécu ou même assisté à un accouchement, si ce n'est par l'intermédiaire de reportages ou d'émission de téléréalité (nous pensons à l'émission baby boom qui a un certain succès) et ont peu de chances d'avoir été en contact avec des sages femmes (10,6 % de jeunes qui ont déclaré avoir une sage-femme dans leur entourage).

Il avait été décidé en concertation avec l'infirmière scolaire et les professeurs responsables de la distribution des questionnaires, qu'il était préférable que je ne sois pas présente le jour de la distribution afin de ne pas influencer les élèves et ne pas avantager certaines classes en répondant à leurs questions. J'ai par la suite choisi d'intervenir dans les lycées où s'était déroulée l'étude car presque tous les élèves intéressés par des informations supplémentaires sur la formation et le métier de sage-femme avaient indiqué qu'ils préféraient une visite aux brochures et aux courriels. J'ai pu intervenir dans le lycée privé en conviant tous les élèves intéressés afin de répondre à leurs questions contrairement au lycée public qui n'a pas donné suite à mes demandes d'intervention auprès de leurs élèves.

Pour que notre étude soit statistiquement significative il m'avait été conseillé d'obtenir des réponses à environ 300 questionnaires. Nous n'y sommes pas complètement parvenus. Malgré les difficultés rencontrées, nous avons tout de même réussi à récupérer 292 questionnaires.

3.1.2 Les limites

Cette étude comporte cependant des limites. L'étude présente un biais d'information, c'est à dire un biais de non réponse lié au refus de participation de certains élèves ou à l'absence de certains lycéens le jour de la distribution du questionnaire mais il est difficile d'estimer l'impact que ce biais peut avoir sur l'étude. A ce biais s'ajoute le nombre important de lycées ayant répondu négativement à ma demande de participation à l'étude. Nous n'avons pu interroger les élèves de seulement 2 lycées de la métropole lyonnaise sur les 49 contactés initialement. De plus, il était initialement prévu que j'interroge les 372 élèves du lycée public (j'aurais donc eu 481 questionnaires) mais le directeur ayant changé peu de temps avant le début de mon étude a préféré contrairement au directeur précédent que cette étude soit proposée sur une base de volontariat des professeurs principaux.

Nous retrouvons aussi un biais au niveau de la proportion d'élèves dans chacune des filières générales. Dans cette étude, la part d'élèves en filière littéraire est inférieure à la proportion d'élèves de filière L au niveau national. Nous comptons 4,1% de L dans notre étude contre 15,4% au niveau national ce qui sous estime largement cette population. Les S sont eux au contraire sur estimés avec 65,4% des élèves de l'étude dans cette filière contre 51,5% au niveau national. De nombreux chiffres concernant la métropole lyonnaise n'existant pas, il est difficile de conclure à une bonne représentation de la population. Nous avons tenu compte de ces différences en donnant plus de poids aux réponses des élèves de filière littéraire.

Concernant le questionnaire de l'étude, celui ci à été créé à l'aide du référentiel métier sage-femme (1) mais certaines questions auraient pu y être ajoutées telle que la possibilité pour la sage-femme d'effectuer une réanimation néonatale ou de prendre en charge les complications des suites de couche telle que l'hémorragie de la délivrance.

3.2 Comparaison des résultats avec les données de la littérature

Il paraît intéressant de comparer les résultats de cette étude avec le mémoire d'Audrey Camier, *Connaissance de la profession de sage-femme ? Information aux lycéens.* (22) Dix années séparent ces deux études, ce qui nous permet de comparer l'évolution de l'image de la profession auprès des lycéens et de la qualité de leur orientation professionnelle. L'étude avait été réalisée auprès de 83 lycéens en classe de seconde générale.

Malgré l'écart concernant la population interrogée entre les deux études, la proportion féminine et masculine est similaire car on compte 58% de filles contre 42% de garçons dans

l'étude d'Audrey Camier (58,6% filles - 41,4% garçons dans cette étude). L'âge des élèves interrogés diffère cependant car la moyenne d'âge dans l'étude de 2008 est de 15 ans contrairement à la nôtre où elle est de 16,89 ans et une médiane de 17 ans.

3.2.1 Une orientation professionnelle plutôt similaire

Concernant leur orientation professionnelle, une question sur les sources mises à disposition des élèves a été posée et la source la plus utilisée dans les deux études reste l'ONISEP, suivi du CDI du lycée tant dans l'une que l'autre. Le CIDJ tient aujourd'hui une place plus importante que le CIO dans l'esprit des élèves concernant leurs sources d'informations. Dans les deux études, le PAIO, SCUIO, et les missions locales sont des moyens mis à la disposition des élèves mais restent très peu utilisés. 65% des élèves avaient un projet en post bac en 2008 contre 62% en 2018, ce qui nous confirme que l'orientation professionnelle semble avoir peu changé ces dix dernières années dans le système éducatif français.

3.2.2 Une meilleure connaissance de la voie pour devenir sage-femme

Concernant les études de sage-femme, une amélioration des connaissances de fait sentir au vu des différences de résultats de ces deux études. Nous retrouvions 41% des lycéens qui pensaient qu'il fallait passer par des études d'infirmière pour devenir sage-femme contre 16,4% aujourd'hui. Et 41% des élèves considéraient que l'on devenait sage-femme en effectuant 3 ans d'études après le bac contre 25% aujourd'hui. Seulement 11% des élèves savaient qu'il s'agissait d'une formation en 5 années après le baccalauréat alors qu'en 2018, 34,9% des élèves en étaient informés.

3.2.3 Une meilleure connaissance des caractéristiques et compétences

Sur les questions concernant les caractéristiques et les compétences de la sage-femme, les élèves disposaient dans cette étude d'une case à cocher « je ne sais pas » contrairement à l'étude de 2008. Cependant une amélioration des connaissances se fait sentir. Un ensemble de

réponses confirme cette tendance. Ainsi, 98,6% des élèves savent que le métier de sage-femme est accessible aux hommes alors qu'ils n'étaient que 83% à le penser il y a dix ans.

Concernant la prescription, 88% des élèves pensaient que la sage-femme n'avait pas le droit d'en faire alors qu'ils ne sont plus que 63,4% à le penser aujourd'hui. Cette valeur traduit sûrement la diffusion de ce droit de prescription de la sage-femme qui s'est élargi ces dix dernières années. L'accouchement, qui est la compétence centrale de la sage-femme était déjà bien connu de 78% des lycéens en 2008, mais cet acte l'est d'autant plus aujourd'hui avec 89,7% des lycéens qui lui reconnaissent cette compétence. Il y a dix ans, seulement 30% des lycéens pensaient que les sages-femmes pouvaient réaliser des consultations de grossesse alors qu'aujourd'hui plus du double (65,8%) associe cette compétence à la sage-femme. La proportion d'élèves qui considéraient que la sage-femme pouvait utiliser des instruments lors de la naissance a augmenté. Il y avait 48% des élèves qui pensaient que la sage-femme pouvait utiliser des forceps dans l'étude d'Audrey Camier et 47% des ventouses. Dans notre étude, 70,9% des lycéens pensent que la sage-femme peut se servir d'instruments (forceps, ventouses). La proportion d'élèves qui pensent que la sage-femme peut réaliser le suivi de grossesses pathologiques est passée de 17% à 56,8%. Ces résultats laissent penser que la sage-femme a acquis, aux yeux des jeunes gens, une stature et un espace de compétences plus important depuis l'étude de 2008.

Concernant les lieux d'activité de la sage-femme, il était déjà bien identifié et il le reste : la sage-femme peut travailler dans des structures hospitalières publiques ou privées. Cependant, la proportion d'élèves sachant que la sage-femme peut travailler dans le secteur libéral est passée de 13% à 33,9%. Ce secteur du libéral s'est beaucoup développé ces dix dernières années et est encore en pleine expansion. Pour ce qui est des autres modes d'activité, plus confidentiels en termes d'effectifs, la tendance est similaire : plus d'élèves sont informés que les sages-femmes peuvent travailler en PMI (43% en 2008 contre 54,5% en 2018). Ils sont également un peu plus au fait qu'il existe un conseil de l'ordre (69,6% contre 60%). Seulement 14% des élèves seraient intéressés par des informations sur la profession de sage-femme, ce qui peut être considéré comme normal car peu d'élèves s'orienteront vers cette formation par la suite mais ce chiffre a diminué car il était de 20% il y a dix ans. La forme que peut prendre celle-ci est elle constante dans les deux études : une rencontre avec une sage-femme.

3.3 Synthèse des résultats

3.3.1 Des connaissances acquises de l'exercice de la sage-femme chez les lycéens

Commençons par la représentation de la profession. Nous constatons que 69,9% des élèves s'accordent sur le « OUI » pour dire qu'il existe un ordre des sages-femmes et ceci toute filière confondue. Nous pouvons donc supposer qu'il est paru légitime aux élèves que la profession de sage-femme ait un ordre. Cette réponse semble être en lien avec le nombre important d'élèves (74%) qui considèrent cette profession comme une profession médicale. Un peu plus d'un tiers de ceux qui considèrent cette profession médicale pensent qu'il faut 5 ans d'études post bac pour devenir sage-femme.

Pour la plupart des élèves, la sage-femme est une aide et une accompagnante à l'accouchement. Et dans la plupart des cas (96 citations) elle est une « personne », un qualificatif qui n'attribue pas de sexe à la sage-femme. Cette définition nous permet de voir que ces jeunes gens ne font pas une association entre sage-femme et femme. Il paraît clair pour presque tous les élèves, 98,6%, qu'un homme peut être sage-femme. Nous pouvons donc considérer cette notion comme acquise pour cette génération. L'enjeu est important car cette « neutralisation genrée » peut profiter aux sages-femmes qui seront vues comme des professionnels avant d'être vues comme des femmes et donc contribuer au développement de cette profession.

Nous retrouvons aussi 65,8% des élèves qui savent qu'il est possible pour une sage-femme de réaliser des consultations avant et après la grossesse.

On constate dans cette étude que les métiers du médical attirent plus de filles que de garçons et de manière très significative. Ces élèves, désirants poursuivre leurs études post bac dans le domaine du médical appartiennent tous à la filière scientifique et s'orientent préférentiellement vers des lycées privés. Cette filière permet une meilleure préparation aux études médicales avec des enseignements plus poussés en physique, chimie et en SVT.

Cependant, les connaissances sur la profession de sage-femme s'avèrent être diffusées au-delà des élèves qui pourraient être destinés à cette formation au regard des résultats des élèves de la filière littéraire. Près de la moitié des lycéens (47,6%) pensent que les sages-femmes peuvent réaliser des cours de préparation à la naissance et nous avons constaté que la filière littéraire est celle dans laquelle les jeunes gens sont plus au fait de cette compétence des sages-femmes (91,7%). Nous pouvons supposer que ceci est lié à une majorité de filles dans cette filière (75%). Nous avons retrouvé d'autres taux élevés de bonnes réponses des

élèves de la filière L concernant l'impossibilité de réaliser des césariennes : aucun élève de L ne pense qu'il s'agit d'une compétence de la sage-femme et ils sont moins nombreux que dans les autres filières à penser que la sage-femme peut utiliser des instruments au cours de l'accouchement. Ces représentations plus adéquates des élèves en filière littéraire nous laissent supposer que les connaissances des compétences des sages-femmes ne sont pas restreintes à un type de population, comme nous aurions pu le penser, précisément les élèves des filières scientifiques en raison de leur enseignement scolaire et de leur propension à choisir des études médicales. Nous pouvons supposer que cette connaissance de la profession de sage-femme des élèves de classes littéraire peut venir d'une culture et d'une curiosité plus importante des élèves de cette filière.

D'autres aspects de la profession peuvent être considérés comme acquis par la population. Les élèves sont bien au courant que les sages-femmes ne peuvent pas réaliser d'IVG chirurgicales (70,2%), peut-être parce que le terme « *chirurgical* » éloigne cet acte des compétences des sages-femmes.

Nous retrouvons dans le questionnaire 6,8% de réponse « *NON* » à la question sur la possibilité de la sage-femme de faire des accouchements. Ces élèves disent ne pas savoir ce qu'est une sage-femme dans leur définition ou la considèrent comme un personnel soignant s'occupant simplement des bébés ou de la femme avant et après l'accouchement. Dans une majorité des cas, lorsque la réponse de l'élève n'accorde pas la possibilité à la sage-femme de réaliser des accouchements, la définition qu'il en donne est celle d'une assistante du médecin ou du gynécologue. Autrement dit, il demeure une frange résiduelle de notre population qui associe l'activité de sage-femme à celle d'une infirmière spécialisée assistant un médecin. Cependant l'accouchement est l'acte le plus représentatif de la sage-femme pour 9 élèves sur 10.

Quasiment la moitié des élèves est informée que pour accéder à la formation de sage-femme il faut passer par la PACES. Ce chiffre de 47,5% est plutôt rassurant et nous permet de voir que la voie d'accès à ces études est connue des élèves de terminale. Il y a tout de même 17,5% des élèves disant ne pas savoir par quel moyen intégrer les études de sage-femme. Toutefois, ce peut être le fait d'élèves qui ont des choix d'orientation très éloignés des métiers médicaux ou paramédicaux. On observe que la proportion de filles qui connaissent les moyens d'accéder à la formation de sage-femme est supérieure à la proportion de garçons. Ce résultat est attendu et traduit la féminité de la profession. Il y a donc un effet de genre.

Nous retrouvons aussi une proportion importante d'élèves (34,9%) qui a répondu juste à la question sur le nombre d'années d'études post bac (5 ans). Cependant, un élève sur quatre en classe de terminale générale pense qu'il faut faire 3 ans d'études pour devenir sage-femme.

Concernant les lieux d'exercice de la sage-femme, l'hôpital public et les cliniques privées restent bien connus des élèves. On retrouve tout de même 33,9% des élèves qui savent que les sages-femmes peuvent travailler en libéral. Le secteur du libéral est un secteur en voie de développement pour les sages-femmes et tend à se faire connaître. Le suivi gynécologique de prévention, que la sage-femme peut réaliser depuis la loi HPST du 21 Juillet 2009 (23), est une activité de plus en plus pratiquée dans le secteur libéral et plus de la moitié des lycéens est informée que ceci est une compétence dont elle dispose.

Ils sont une grande majorité (70,9%) à être d'accord pour dire que la sage-femme peut réaliser le premier examen clinique du nouveau-né, mais tout de même 40,8% sont conscients que la sage-femme ne suit pas l'enfant durant les premières années de sa vie. Les élèves de sexe féminin sont plus nombreux à savoir que la sage-femme ne suit pas les enfants plusieurs années après leur naissance. C'est peu significatif mais il y a une légère influence du sexe dans ce thème.

3.3.2 Des caractéristiques de la sage-femme encore bien méconnues des lycéens

Ce qui découle des termes « médical » et « paramédical » paraît rester peu clair dans l'esprit des élèves interrogés au vu des incohérences constatées dans les questionnaires. Il est étonnant de voir que 84% des élèves pensant que l'on obtient son diplôme en 2 ans attribuent à cette profession le caractère médical et non de paramédical. Nous avons été surpris de voir que 6 élèves ont tout de même considéré cette profession comme paramédicale et inscrit sur les questionnaires qu'il fallait 6 années d'études post bac pour obtenir son diplôme d'état. Ainsi, les caractéristiques du statut de la profession de sage-femme est encore peu clair pour des élèves de 17 ans.

La sage-femme qui se spécialise et qui participe à des opérations de recherche ne semble pas être la représentation la plus diffusée chez ces élèves. Toute filière confondue, plus de la moitié des lycéens savent qu'une sage-femme peut se spécialiser après l'obtention de son diplôme d'Etat mais moins d'un élève sur quatre pense que la sage-femme peut faire de la recherche. Le laboratoire de recherche reste un lieu de travail très méconnu des élèves (5,8% des élèves pensent qu'une sage-femme peut y travailler). Ce chiffre est très faible et ce

nouveau champ d'exploration des sages-femmes est encore trop peu connu de la population.

Malgré une amélioration de la connaissance de ce secteur constaté sur les dix dernières années, 66,1% des élèves ne pensent pas que la sage-femme peut travailler dans un cabinet libéral et ce manque de connaissance vient vraisemblablement d'un défaut de communication des sages-femmes concernant ce lieu d'exercice ce qui ne contribue pas au développement du secteur. La sage-femme reste donc dans la plupart des esprits une profession uniquement hospitalière avec un rôle principal d'accoucheuse.

Si les connaissances en termes de lieux et modalités d'exercice sont peu stabilisées, il existe également des domaines de compétences en devenir qui peinent à entrer dans les représentations des élèves. Ainsi, une petite majorité de filles sont informées que la sage-femme peut réaliser le suivi gynécologique de prévention mais elles sont encore plus de 40% à être ignorantes de cela. C'est un sujet sur lequel les sages-femmes doivent travailler afin de faire intégrer cette nouvelle compétence du 21 Juillet 2009 à la population et en particulier aux femmes afin de développer cette activité.

Toutefois, une autre activité très développée dans le secteur libéral, la rééducation du périnée, est bien mieux connue des élèves de sexe féminin que masculin. Malgré le fait que les hommes comme les femmes possèdent un périnée et qu'une définition ait été donnée dans le questionnaire, on peut supposer que les filles sont plus nombreuses à connaître cette zone anatomique. Les élèves intéressés par des études médicales sont plus nombreux à savoir que la sage-femme est apte à exercer cette compétence, sans doute lié à un intérêt à l'anatomie et la connaissance du périnée. Cette partie du corps humain reste cependant très mal connue des lycéens. J'ai pu me rendre compte au cours d'une intervention dans un lycée dans le cadre de mon UE pré professionnelle qu'il y a une méconnaissance du fonctionnement du corps humain de manière générale et plus particulièrement de l'anatomie reproductive féminine et masculine.

Plus d'un quart des élèves, toute filière ou type d'établissement confondus ne savent pas si une sage-femme peut ou non réaliser une déclaration de grossesse. Cet acte paraît pourtant légitime aux sages-femmes contrairement à d'autres questions où les compétences de sages-femmes ont été surestimées. Cependant si les « je ne sais pas » étaient exclus des résultats, on serait à plus de 70% de réponse positive à cette question, c'est donc plus un manque d'information et une connaissance à consolider qu'une réelle méconnaissance.

Seulement 1 élève sur 5 a répondu « OUI » à la question sur le droit de prescription de médicaments, d'examens et d'arrêts de travail. Ceci peut être mis en relation avec la majorité d'élèves qui considèrent que la sage-femme ne peut travailler qu'en secteur hospitalier sous le

contrôle d'un médecin qui lui prescrit. Cette notion peut aussi être rattachée à la définition de la sage-femme comme une « assistante » donnée par les élèves.

La pratique d'une IVG médicamenteuse par la sage-femme est connue de 36% des élèves et la proportion de filles largement plus informées que les garçons à peut être un lien plus personnel. Les filles qui au cours de leur vie pourront avoir recours à une IVG s'informent plus sur les moyens d'y accéder et les praticiens qui pourront les accompagner que les garçons qui se sentent moins concernés par cette question. Les élèves qui s'orientent vers des études médicales par la suite semblent légèrement plus informés sur cette compétence de la sage-femme.

La significativité de la relation entre le type de lycée et les cours de préparation à la naissance nous montre que les élèves du privé sont moins nombreux à penser que les sages-femmes ne peuvent pas dispenser de cours de préparation à la naissance et sont donc plus informés que dans le secteur public. Les élèves du lycée privé sont environ 1/4 à savoir que les sages-femmes ne peuvent pas utiliser d'instruments au cours de l'accouchement contre moins de 1/10 dans le public. Ces résultats nous montrent que les lycéens du privé sont peut être mieux informés sur les compétences de la sage-femme que les élèves du lycée public.

Les connaissances concernant la profession de sage-femme se développent donc et on voit une amélioration de celles-ci mais l'évolution de ces connaissances nécessite l'implication des sages-femmes.

3.3.3 Des compétences techniques surestimées

Sur un ensemble de critères, on attribue à la sage-femme une place prestigieuse avec des compétences surestimées. L'image de la sage-femme a changé ces dernières années avec l'acquisition de nouvelles compétences et la revendication d'un nouveau statut. Des compétences n'appartenant pas à la profession lui sont attribuées dans les résultats des questionnaires tel que la pose de la péridurale, qui est une compétence de l'anesthésiste. Il est cependant possible, pour cet item, de confondre la mise en place de péridurale et la réinjection que les sages-femmes peuvent faire d'où le risque de surestimation.

Nous retrouvons 40,4% des élèves qui pensent qu'il est possible pour les sages-femmes de réaliser des césariennes, ou ne savent pas répondre à la question. Cette compétence est strictement réservée aux obstétriciens et ne peut en aucun cas être pratiquée par une sage-femme. D'autres compétences réservées à l'obstétricien ont été dans ce questionnaire

attribuées à la sage-femme telles que la possibilité d'utiliser des instruments au cours de l'accouchement ou le suivi de grossesses pathologiques. La sage-femme peut voir en consultation des futures mères ayant une grossesse pathologique sous prescription d'un médecin. Nous constatons que les élèves désirants faire des études dans le domaine médical après le baccalauréat sont plus informés de l'impossibilité pour les sages-femmes de suivre des grossesses pathologiques. Cette question a pu paraître complexe aux lycéens pour qui la limite entre la physiologie et la pathologie peut être flou. Nous considérerons donc cela plus comme une tendance à la surestimation qu'une véritable certitude.

Les élèves ont du mal à savoir où placer la frontière entre médecins et sages-femmes au niveau des actes permis et des compétences de chacun contrairement à la distinction plus nette qu'ils font entre les professions de sages-femmes et d'infirmières.

Dans le mémoire de Audrey Camier en 2008, 73% des élèves pensaient que la sage-femme pouvait dispenser des cours de préparation à la naissance contre 47,6% aujourd'hui. Nous notons que 29,1% des élèves disent ne pas savoir si la sage-femme peut réaliser ces cours, ce résultat peut-être dû à la ignorance de ce qu'est un cours de préparation à la naissance. Il serait intéressant que les sages-femmes développent la communication sur cette compétence pour ne plus être associées simplement aux actes techniques. Cette évolution sur dix ans nous laisse penser que les compétences médicales de la sage-femme sont surestimées et tiennent aujourd'hui une place plus importante que les actes non médicaux qui eux constituent le métier de sage-femme depuis plusieurs dizaines d'années. Les compétences techniques de la sage-femme auraient donc pris le pas sur la dimension d'accompagnement et de « care » (24) de cette profession.

3.3.4 L'orientation professionnelle et ses axes d'amélioration

Nous avons introduit dans notre questionnaire une partie sur l'orientation professionnelle dont ils bénéficient et la transmission d'informations sur le métier de sage-femme. Les lycéens bénéficient de nombreuses sources d'information mais celles qu'ils connaissent le plus et dont ils se servent abondamment reste l'ONISEP. Le psychologue-conseiller d'orientation, qu'il soit interne au lycée ou privé, est une ressource dont les élèves se servent énormément concernant le choix de leurs études post-bac et le choix de leur métier futur. Le CDI du lycée est aussi une source d'information importante pour ces élèves.

Beaucoup de lycéens disent ne jamais avoir reçu d'informations sur le métier de sage-femme. Cela paraît logique car les lycéens ne peuvent avoir reçu d'informations sur tous les métiers existants mais dans cette étude 86% des élèves ne souhaitent pas recevoir d'information sur le métier de sage-femme. Nous pouvons nous poser la question d'un réel manque d'intérêt pour cette profession en France. Ces chiffres ne sont pas étonnantes si nous faisons le lien avec le nombre de réponses négatives ou de non réponses des directeurs d'établissements lorsque nous avons proposé notre étude aux lycées.

Pourtant, plus de la moitié des élèves ne sont pas satisfaits de leur orientation professionnelle et des informations qui leurs ont été transmises, les lycéens les jugent insuffisantes à 53% malgré de nombreuses interventions des conseillères d'orientation au sein de leur lycée.

On retrouve une relation très significative entre le type de lycée fréquenté et la satisfaction des élèves concernant leur orientation professionnelle. Les élèves de lycées publics sont dans l'ensemble moins satisfaits de la qualité de l'information qu'ils reçoivent et de leur suivi que les élèves de lycées privés qui sont eux au contraire une majorité à être satisfaits.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons effectué des entretiens avec les conseillères d'orientation psychologues des deux lycées dont nous avons interrogé les élèves pour essayer d'en savoir plus sur l'organisation de cette orientation au lycée et l'encadrement des élèves.

Dans le lycée privé, les élèves bénéficient de nombreuses heures d'accompagnement personnalisé et peuvent prendre des rendez-vous individuels avec la conseillère d'orientation. Les élèves doivent tenir un classeur numérique d'orientation que la conseillère peut consulter et sur lequel ils peuvent s'informer sur différentes professions et faire des tests pour apprendre à se connaître.

Dans le lycée public, l'organisation est différente avec une permanence de 2 à 3 jours par semaine effectuée par 2 conseillères d'orientation. Des rendez-vous d'information de groupe sont organisés chaque année pour chaque niveau et des entretiens individuels peuvent être demandés pour certains élèves. Les élèves de terminales doivent présenter les différentes filières (L, ES, S) aux élèves de seconde et des étudiants post-bac ou professionnels viennent parler de leurs études et métiers aux élèves de terminale.

Nous avons donc constaté que l'encadrement dans le lycée privé est beaucoup plus important et plus personnalisé que dans le lycée public d'où une satisfaction supérieure des lycéens du privé concernant leur orientation professionnelle. Cependant les résultats sont étonnantes car malgré le fait que les élèves considèrent leur soutien à l'orientation meilleure dans les lycées privés, ils sont moins nombreux à avoir un projet d'orientation post-bac. Ce

résultat est paradoxal et nous laisse donc supposer que les nombreuses informations données aux lycéens peuvent augmenter leurs incertitudes plutôt que de les réduire.

Le travail des acteurs de l'orientation consiste à amener les élèves à se connaître eux mêmes, à connaître le monde professionnel et les systèmes de formation. Les enseignants sont demandeurs d'information pour 60% d'entre eux car ils jugent ne pas en savoir assez sur les différentes filières et métiers.

Les rendez-vous individuels avec les CO-Psy et dans les centres tels que les CIO sont basés sur un simple volontariat et trop peu d'élèves en bénéficient. Il faudrait aussi revoir l'intégration des CO-Psy au sein des établissements car « *5% seulement des chefs d'établissement s'appuient sur les CO-Psy pour impulser un travail commun* ». « *La coopération entre les équipes pédagogiques et les CO-Psy n'est pas formalisée ; seules quelques initiatives locales, donc souvent personnelles* » sont mises en place. (14)

Dans les 2 lycées de l'étude, les psychologues-conseillères d'orientation avaient des informations générales sur les études de sage-femme mais gardaient une idée assez vague de l'exercice de cette profession. Il est donc difficile de compter sur les sources institutionnelles et les CO-Psy pour obtenir des informations précises sur la profession de sage-femme mais cela reste assez logique car c'est une formation qui recrute peu d'élèves et ce sont plus souvent les grands axes d'orientation post-bac qui sont présentés aux lycéens.

Pour améliorer l'information il faudrait faciliter et développer les moments d'échange et de rencontres avec les étudiants du supérieur et les professionnels car les sources d'information les plus efficaces sont souvent celles qui favorisent le contact direct comme les stages, les forums, les journées « portes ouvertes » ... (14) (20) Nous avons pu constater au cours de cette étude que ces rencontres étaient aussi très demandées par les élèves.

« *L'approche orientante est un concept qui vient du Québec et qui cherche à rapprocher éducation apprentissage et orientation. Elle promeut l'idée que l'équipe éducative toute entière doit s'impliquer pour que l'élève s'approprie sa recherche d'orientation scolaire et professionnelle et soit ainsi dans une dynamique de projet personne.* » (25) Cette conception vient des élèves québécois qui ont demandé à intégrer des « activités pédagogiques en classe, immersion en entreprise, situation d'évaluation authentique ». (26) Le ministère de l'éducation française tend à se rapprocher de ce modèle québécois avec le parcours Avenir en favorisant la découverte du monde professionnel et économique, développant l'engagement et l'initiative des élèves et élaborant un projet d'orientation scolaire et professionnel. (27)

CONCLUSION

Nous avions initialement supposé une méconnaissance générale de la formation et des compétences des sages-femmes, cependant, cette étude nous a permis de constater que de nombreux domaines de compétences des sages-femmes étaient connus de cette population lycéenne.

La connaissance de la formation, des caractéristiques et des compétences des sages-femmes a nettement augmentée ces dix dernières années, notamment pour toutes celles à caractère techniques au point que l'on accorde plus de compétences à la sage-femme qu'elle n'en a réellement. En effet, nous avons constaté une tendance à la surestimation car les lycéens ont été nombreux à répondre que la sage-femme pouvait effectuer des actes tel que la pose de péridurale, la réalisation de césariennes et l'utilisation d'instruments au cours de l'accouchement.

D'autres éléments faisant partie des compétences des sages-femmes restent encore méconnus des lycéens tel que le droit de prescription, la rédaction de déclarations de grossesses ou encore la possibilité de faire de la recherche.

Afin de développer les activités des sages-femmes dans le secteur libéral et de développer ce lieu d'exercice il serait intéressant de faire connaître la possibilité pour les sages-femmes de faire le suivi gynécologique de prévention et de contraception, aux filles en particulier.

Faire parti d'une filière donnant accès aux études de sage-femme ne signifie pas une plus grande proximité avec les compétences de la sage-femme. Les résultats des élèves de la filière littéraire nous laisse au contraire penser que le savoir sur les sages-femmes nécessite plutôt une « ouverture culturelle » qu'une connaissance scolaire.

Concernant l'orientation professionnelle, nous confirmons notre hypothèse de départ car la majorité des étudiants n'en sont pas satisfaits et 62% des lycéens en classe de terminale ne savent pas ce qu'ils veulent faire après l'obtention de leur baccalauréat. Cette organisation de l'orientation professionnelle n'a pas changé ces dix dernières années avec l'ONISEP qui reste la source d'information la plus connue et utilisée des élèves.

Les conseillers d'orientation psychologues tiennent une place importante dans ce système d'orientation contemporain mais ne favorisent pas la connaissance de la sage-femme. Un élève qui songe à cette filière devra trouver des ressources en dehors de celles proposées aux lycées, sans doute sur les réseaux sociaux, dans des magazines ou par des pairs.

Les élèves disent manquer des stages et de rencontres avec les professionnels. Les

lycéens ont besoin d'être confrontés aux différents métiers et aux professionnels afin de se projeter et une présence physique est essentielle. La plupart des élèves souhaitant des informations sur la profession de sage-femme ont dit vouloir recevoir la visite d'une sage-femme dans leur lycée et ont été satisfaits de l'intervention que nous avons mise en place à la suite de cette étude.

Il est important de continuer de lutter pour la reconnaissance des compétences afin que les connaissances évoluent comme elles ont évolué ces dix dernières années. Il serait intéressant de développer ces interventions, pas nécessairement pour faire découvrir une nouvelle vocation à certains élèves, mais pour une meilleure diffusion de l'information et une meilleure connaissance de la profession. Cette mobilisation nécessite la participation et l'implication des sages-femmes et étudiants en étant plus présents lors des salons étudiants, des forums et même dans les lycées. De plus, il serait intéressant de faire intervenir des sages-femmes dans les lycées lors des cours d'SVT en lien avec leur profession afin de favoriser la connaissance de la profession tout en participant à l'apprentissage des élèves.

BIBLIOGRAPHIE

1. Référentiel Métier et compétences des sages-femmes janvier 2010. Disponible à partir de l'URL: <http://www.ordre-sages-femmes.fr/wp-content/uploads/2015/10/REFERENTIEL-SAGES-FEMMES-2010.pdf>
2. Directive 2005/36/CE du parlement européen et du conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) JO L 255 du 30.9.2005, p. 22. Disponible à partir de l'URL: <http://www.ordre-sages-femmes.fr/wp-content/uploads/2015/10/Directive-2005-36-CE-consolid%C3%A9e-par-directive-2013-55-UE.pdf>
3. La formation à l'école. Anesf. Disponible à partir de l'URL: http://anesf.com/wp/?page_id=5386
4. République française. Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme. NOR: ESRS1301419A
5. République française. Arrêté du 7 octobre 2016 relatif à la rémunération des étudiants en second cycle des études de maïeutique. NOR: AFSH1627535A
6. République française. Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. NOR: ESRS1119920A
7. Charrier P. Les sages-femmes en France. Rapport de recherche. Université de Lyon Centre Max Weber UMR 5283 CNRS janvier 2011. Disponible à partir de l'URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00584595/PDF/Rapport_les_sages-femmes_franAaises_en_2009-2010.pdf
8. République française - Article R4127-318. Code de la santé publique.
9. République française. Décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code. - Article R. 4127-333. 2004-802 juillet, 2004.

10. République française. Décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code. - Article R. 4127-335. 2004-802 juillet, 2004.
11. République Française. Décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code. - Article R. 4127-334. 2004-802 juillet, 2004.
12. Franquet A. L'approche orientante. En route vers la réussite scolaire et professionnelle des élèves. UMONS université de Mons 2010
13. Canzittu D. L'orientation. Théorie et facilitateurs. UMONS université de Mons
14. Duru-Bellat M. Perretier E. L'orientation dans le système éducatif français, au collège et au lycée Rapport pour le HCE 2007. Disponible à partir de l'URL:
http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/52.pdf
15. Ministère de l'Éducation nationale. Orientation au collège. Les acteurs de l'orientation. Disponible à partir de l'URL: <http://www.education.gouv.fr/cid158/les-acteurs-de-l-orientation.html>
16. Denquin R, Kedadouche Z, Mathieu H, et al. Le fonctionnement des services d'information et d'orientation. Disponible à partir de l'URL.:
http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/IGEN-IGAEN_rapport_2005.pdf
17. Des ressources pour accompagner les jeunes. Disponible à partir de l'URL:
http://www.aura-handball.fr/wp-content/uploads/2017/05/G_Ressources_pour_accompagner_les_jeunes.pdf
18. INSEE Suivi des élèves du panel 1995 au cours de leurs études secondaires. Fichier historique 1995 - 2006 présentation du panel et documentation Version 2008. Disponible à partir de l'URL: http://www.cmh.ens.fr/adisp/documents/lil-0484/lil-0484dcodh_95_06.pdf

19. Lacoste S, Esparbès-Pistre S, Tap P. L'orientation scolaire et professionnelle comme source de stress chez les collégiens et les lycéens. *Orientat Sc Prof.* 2005 Sep 1;(34/3):295–322.
20. Vermes J.P. L'orientation tout au long de la vie. Rapport. Chambre de commerce et de l'industrie de Paris. 2005 ; 62 p
21. Le Berre A. Etudiants en première année des études de santé : éléments recherches pour leur future profession et connaissance de la profession et connaissance de la profession de sage-femme. Mémoire Ecole de sages-femmes Grenoble 2011.
22. Camier A. Connaissance de la profession de sage-femme ? Information aux lycéens. Mémoire Ecole de sages-femmes Lyon 2008.
23. République française : LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. 2009-879 juillet, 2009.
24. Volery I Le travail du care de P.Molinier. *La nouvelle revue du travail* 2013. Disponible à partir de l'URL: <http://journals.openedition.org/nrt/1195>
25. Anonyme. Qu'est-ce que l'approche orientante ? Espace Doc Web – Académie de Lyon – Journée professionnelle des documentalistes 2010. Disponible à partir de l'URL: <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/documentation/IMG/pdf/biblio.pdf>
26. Ferré D. L'approche orientante : le concept de situation authentique 2005
27. Le parcours Avenir [Internet]. Ministère de l'Éducation nationale. Disponible à partir de l'URL: <http://www.education.gouv.fr/cid83948/le-parcours-avenir.html&xtmc=leparcoursavenir&xtnp=1&xtr=1>

ANNEXES

ANNEXE I : Questionnaire

ANNEXE II : Entretien avec la conseillère d'orientation du lycée la Xavière

ANNEXE III : Entretien avec la conseillère d'orientation du lycée Blaise Pascal

ANNEXE IV : Lettre envoyée aux directeurs d'établissements

ANNEXE V : Tableau : Les formations générales et technologiques par série

ANNEXE VI : Tableau : Le second degré par département et académie

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE « Connaissance des lycéens sur la formation et profession de sage-femme »

Partie 1 : Informations sur le métier de sage-femme ?

1) Qu'est ce que pour vous une sage-femme (décrivez-la en quelques mots) ?

.....
.....
.....
.....
.....

2) Comment peut-on intégrer les études de sage femme ?

- Directement après le bac sur dossier et entretien
- Après des études d'infirmière
- Après des études d'aide soignant
- Après une Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)
- Je ne sais pas

3) Après le bac, combien faut-il faire d'années d'étude pour devenir sage-femme ?

- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

4) La profession de sage femme est une profession :

- Paramédicale
- Médicale
- Je ne sais pas

5) A votre avis, la sage-femme peut :

	OUI	NON	Je ne sais pas
Etre un homme			
Prescrire des médicaments, examens ou arrêts de travail			
Rédiger la déclaration de grossesse			

Pratiquer des IVG (Interruptions Volontaires de Grossesse) médicamenteuses			
Pratiquer des IVG (Interruptions Volontaires de Grossesse) chirurgicales			
Dispenser des cours de préparation à la naissance			
Réaliser le suivi gynécologique de prévention			
Réaliser des consultations au cours de la grossesse et après la grossesse			
Prendre en charge une femme présentant une grossesse pathologique (avec une maladie)			
Mettre en place une anesthésie péridurale (injection de produits anesthésiques au niveau de la colonne vertébrale)			
Pratiquer un accouchement			
Pratiquer une césarienne			
Utiliser des instruments pour aider l'enfant à naître (forceps, ventouses)			
Effectuer le premier examen clinique du nouveau né			
Effectuer les visites obligatoires du nouveau né durant ses premières années de vie			
Effectuer la rééducation du périnée *			
Se spécialiser après l'obtention du diplôme d'état			
Faire de la recherche			

6) Quels sont les lieux d'exercice de la profession de sage-femme ?

- A l'hôpital public
- En clinique privée
- En cabinet libéral
- En centre de protection maternelle et infantile PMI
- Dans un laboratoire de recherche
- Je ne sais pas

7) Selon vous existe-t-il un conseil de l'ordre des sages femmes comme pour les médecins par exemple ?

- OUI
- NON

Partie 2 : L'orientation professionnelle

A présent, j'aimerais mieux connaître comment vous envisagez votre orientation professionnelle

8) Quelles sont les sources d'informations que vous pourriez mobiliser dans le choix de votre orientation ? (Plusieurs réponses possibles)

- Le CIO (Centre d'Information et d'Orientation)
- La PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation)
- Le SCUIO (Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation)
- Les missions locales
- Le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse)
- L'ONISEP (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions)
- Le CDI du lycée (Centre de Documentation et d'Information)
- Une conseiller (ère) d'orientation (indépendante ou présente au sein du lycée)
- Autres sources :
.....

9) Avez-vous utilisé l'un ou plusieurs de ces services ? (*Ceux de la question précédente*)

- Oui
- Non

Si oui, lequel ou lesquels ?
.....

10) Sous quelles formes vous sont transmises les informations sur l'orientation professionnelle ?

- Par des brochures
- Par courriel
- Sur des sites internet
- Autre, précisez :
.....

11) À quel moment de votre scolarité des informations visant à vous aider dans votre choix d'orientation vous ont-elles été transmises ?

- Collège
- Seconde
- Première
- Terminale

12) Considérez-vous que les informations qui vous sont fournies concernant votre orientation professionnelle sont suffisantes ?

- Oui
- Non

Si Non, quels sont les éléments qui vous ont manqué pour le choix de votre orientation ?

.....
.....
.....

13) Avez-vous déjà reçu des informations sur la profession de sage femme ?

- Oui
- Non

Si oui, par qui ?

.....

14) Seriez-vous intéressé pour recevoir une information sur la profession de sage-femme ?

- Oui
- Non

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, inscrivez votre courriel :

.....

Si Oui, quelle forme serait la plus adaptée selon vous ?

- Brochure
- Courriel
- Visite d'une sage femme dans votre lycée
- Autre,
précisez :

Partie 3 : Informations générales

15) Vous êtes de sexe :

- Féminin
- Masculin

16) Quel âge avez-vous ?

17) Vous êtes en filière :

- Scientifique
- Economique et sociale
- Littéraire

18) Avez-vous un projet d'orientation pour l'année prochaine ?

- Oui
- Non

Si Oui,

lequel :

19) Avez-vous dans votre entourage une personne qui pratique la profession de sage-femme ?

- Oui
- Non

Si Oui, qui ?

*Périnée : Ensemble de muscles constituant la paroi inférieure du pelvis. Son rôle est de soutenir les voies digestives, urinaires et génitales.

Mégane SIMON

Etudiante Sage-femme, 5^{ème} année
Ecole de Sage Femme de Lyon

ANNEXE II

Chargée d'orientation du lycée la Xavière

Comment s'organise l'orientation professionnelle dans votre établissement ?

1h d'accompagnement personnalisé avec la conseillère d'orientation toutes les 2 semaines en seconde. A partir de la première les cours d'accompagnement personnalisé se font avec le professeur principal et ne concernent plus que l'orientation.

Les élèves peuvent prendre des rendez-vous individuels avec la conseillère d'orientation et être reçus en entretiens individuels, de nombreuses brochures informatives leur sont distribuées.

La conseillère d'orientation travaille principalement avec le CIDJ et le logiciel pass-avenir.

Un classeur numérique d'orientation « FOLIOS » organisé par l'ONISEP est débuté en seconde par les élèves, ils peuvent y faire des tests pour apprendre à se connaître et cibler une filière qui pourrait leur plaire et s'informer sur différentes voies professionnelle.

La conseillère a accès à ces dossiers pour suivre l'évolution de l'orientation de ses élèves.

Que connaissez-vous des études de sage-femme ?

Débute par une année de PACES

La question la plus posée par les étudiants est le type de prépa (boîte à colle) à choisir pour la PACES. La conseillère d'orientation préfère conseiller le CHA mais ne sait pas exactement pourquoi car pense souvent que les boîtes à colle sont surtout de grosses arnaques publicitaires

Conseille surtout le tutorat car c'est gratuit.

La conseillère ne sait pas vraiment comment s'organisent les études de sage femme après la PACES.

Elle se doute qu'il y a une partie de pratique en stage et une partie théorique en cours.

Que connaissez-vous de la profession de sage-femme ?

La conseillère connaît quelques informations sur la profession de sage femme car a elle-même eu des enfants mais dit ne pas connaître précisément toutes les compétences des sages-femmes.

Elle sait que la sage-femme est chargée de suivre les grossesses et de réaliser les accouchements mais n'en sait pas vraiment plus.

Comment orientez-vous les élèves susceptibles d'être intéressés par cette profession ?

1 à 2 élèves par an s'intéressent à cette formation précisément.

Beaucoup veulent être plutôt kinés ou médecins donc la conseillère d'orientation leur présente la formation sage femme lors qu'elle aborde la PACES et toutes les issues possibles à cette année commune aux études de santé.

ANNEXE III

Chargée d'orientation du lycée Blaise Pascal

Comment s'organise l'orientation professionnelle dans votre établissement ?

C'est une équipe de 2 conseillères d'orientation qui assurent une permanence de 2 à 3 jours par semaine au lycée Blaise Pascal.

Elles proposent des entretiens individuels, avec l'élève seul ou accompagné de sa famille.

Ces entretiens sont libres et à l'initiative des élèves. Certains peuvent être recommandés ou souhaités par le personnel de l'établissement.

Un forum d'orientation est organisé pour les classes de seconde. Ce sont des élèves de terminale qui sont chargés de présenter leur série de bac. Pour les classes de première et de terminale, des étudiants ou représentants d'école viennent présenter leurs études post bac.

Des séances collectives sont organisées en seconde et en terminale. Pour les classes de secondes, ces séances visent à étudier les représentations des élèves sur les différentes séries de bac et les résultats de cette enquête leur sont fournis par la suite. De plus, les séances permettent de cibler les élèves ayant des difficultés d'adaptation.

Pour les terminales, ces séances collectives permettent de fournir des informations sur la procédure d'Admission Post Bac et certains ateliers d'enseignement supérieurs permettant de balayer les différentes possibilités d'études après leur bac sont proposés aux élèves intéressés.

Des rendez-vous d'information de groupes sont proposés aux familles de chaque niveau tous les ans et regroupent 120 à 150 parents.

Que connaissez-vous des études de sage-femme ?

Ce sont des études accessibles uniquement via le concours de Première Année Commune aux Etudes de Santé. Cette formation est dispensée en 4 ans après la PACES délivrant un diplôme d'état réglementé et donnant accès à une profession médicale.

Cette formation est assurée par une équipe pluridisciplinaire.

C'est une formation qui contient des stages, sans doute dès l'année post PACES mais pas vraiment de notion de la quantité, ni de la répartition stages /cours.

Que connaissez-vous de la profession de sage-femme ?

Les sages-femmes interviennent en secteur hospitalier public ou privé et à domicile mais cela est plus confidentiel.

Nous sommes dans une période d'évolution dans les pratiques avec des cabinets pluridisciplinaires qui se mettent en place.

Les sages-femmes assurent la préparation à la naissance, l'accouchement et un suivi des femmes plutôt avant la naissance qu'après mais sans certitudes.

Comment orientez-vous les élèves susceptibles d'être intéressés par cette profession ?

Nous parlons de l'ensemble des professions offertes par la PACES.

Nous travaillons à partir de fiches métiers en fonction de la demande des élèves. Le métier de sage-femme peut être détaillé si l'élève est intéressé ou simplement évoqué.

Les fiches ONISEP, les sites des centres de formation et les sites institutionnels nous sont très utiles car il est difficile de connaître précisément chaque métier.

Récemment une première ES avec projet de sage-femme est venue en demandant si elle devait rester en ES et aller en PACES, faire une année de mise à niveau scientifique ou partir en S. Il faut savoir s'adapter dans ses réponses en fonction de l'élève et de sa motivation.

ANNEXE IV

Mlle Mégane SIMON
21 rue des Vallières
69390 VOURLES
megane_29@hotmail.fr
Tel: 06-19-56-05-76

A l'attention du chef d'établissement et des responsables du niveau de terminale du Lycée X

Madame, Monsieur,

Ayant passé mon baccalauréat section scientifique en 2012, je suis actuellement étudiante sage-femme en quatrième année d'étude. Je me permets donc de vous contacter concernant la réalisation de mon mémoire de fin d'étude.

Il serait dans l'intérêt des sages-femmes de faire connaître leurs études et leur métier afin d'améliorer la reconnaissance de cette profession. De plus, il serait intéressant de cibler une population jeune qui constituera le savoir de demain. C'est pourquoi j'ai choisi comme thème « la connaissance de la formation et de la profession de sage-femme chez les lycéens de filière générale dans la métropole lyonnaise ».

Le but de cette étude est d'évaluer la connaissance des études et de la profession de sage femme chez les lycéens de filière générale (L,ES,S) durant l'année de terminale et donc l'année du choix de leurs études post bac.

Nous évaluerons leurs connaissances, les moyens mis à disposition des étudiants pour leur orientation et si ils ont reçu des informations concernant cette profession.

Pour réaliser cette étude j'ai décidé de créer des questionnaires anonymes à questions fermées, que je souhaiterais vous faire parvenir.

Les questionnaires devront être remplis en début d'année 2017-2018 et je vous ferai parvenir les résultats de cette étude en début d'année 2018.

Je reste à votre disposition pour vous rencontrer et répondre à toute question sur ce sujet.

En espérant une réponse positive de votre part et en vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ma demande, de vous prie de croire, madame, monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Mlle Mégane SIMON

ANNEXE V

RERS 4.9 Les formations générales et technologiques par série

[1] Répartition des élèves des formations générales et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2016

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
Secondes								
GT de détermination	204 283	237 749	442 032	55 858	62 426	118 284	560 316	53,6
Techno TMD et Hôtellerie, BT	1 005	1 230	2 235	164	155	319	2 554	54,2
Total secondes	205 288	238 979	444 267	56 022	62 581	118 603	562 870	53,6
Premières								
S	81 162	73 271	154 433	26 234	22 050	48 284	202 717	47,0
ES	37 027	58 985	96 012	12 113	16 904	29 017	125 029	60,7
L	9 473	36 745	46 218	2 050	7 872	9 922	56 140	79,5
STI2D	29 664	2 344	32 008	3 990	263	4 253	36 261	7,2
STL	3 371	4 643	8 014	651	690	1 341	9 355	57,0
STMG	29 441	31 045	60 486	5 536	5 054	10 590	71 076	50,8
ST2S	2 160	15 020	17 180	945	6 220	7 165	24 345	87,2
STD2A	574	1 878	2 452	277	727	1 004	3 456	75,4
TMD	126	147	273	5	6	11	284	53,9
Hôtellerie	1 006	1 247	2 253	204	187	391	2 644	54,2
Brevet de technicien	65	178	243	14	32	46	289	72,7
Total Premières	194 069	225 503	419 572	52 019	60 005	112 024	531 596	53,7
Terminales								
S	77 968	68 919	146 887	23 339	19 243	42 582	189 469	46,5
ES	36 858	56 155	93 013	11 848	15 823	27 671	120 684	59,6
L	9 882	37 445	47 327	2 156	8 378	10 534	57 861	79,2
STI2D(1)	26 869	2 067	28 936	3 454	203	3 657	32 593	7,0
STL	3 008	4 182	7 190	593	653	1 246	8 436	57,3
STMG	27 029	28 923	55 952	5 359	4 763	10 122	66 074	51,0
ST2S	1 826	14 451	16 277	884	5 901	6 785	23 062	88,2
STD2A	500	1 760	2 260	242	711	953	3 213	76,9
TMD	105	161	266	4	7	11	277	60,6
Hôtellerie	971	1 182	2 153	176	217	393	2 546	54,9
Brevet de technicien	75	194	269	9	26	35	304	72,4
Total terminales	185 091	215 439	400 530	48 064	55 925	103 989	504 519	53,8
ULIS en série GT	61	55	116	42	14	56	172	40,1
Total	584 509	679 976	1 264 485	156 147	178 525	334 672	1 599 157	53,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

©
DEPP

1. Inclut 12 élèves en terminale STAV(Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

Population concernée : établissements publics et privés dépendant du ministère de l'éducation nationale (y compris EREA).

Source : MEN-MESRI-DEPP / Système d'information SCOLARITE et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat

ANNEXE VI

RERS 4.2 Le second degré par département et académie

[1] Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2016

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	21 669	2 604	24 273	89,3
Cantal	8 108	1 534	9 642	84,1
Haute-Loire	10 741	7 624	18 365	58,5
Puy-de-Dôme	39 382	9 231	48 613	81,0
Clermont-Ferrand	79 900	20 993	100 893	79,2
Ardèche	17 876	9 509	27 385	65,3
Drôme	32 574	9 990	42 564	76,5
Isère	89 119	19 966	109 085	81,7
Savoie	30 026	5 398	35 424	84,8
Haute-Savoie	48 548	17 621	66 169	73,4
Grenoble	218 143	62 484	280 627	77,7
Ain	43 249	8 835	52 084	83,0
Loire	45 140	17 601	62 741	71,9
Rhône	105 367	51 447	156 814	67,2
Lyon	193 756	77 883	271 639	71,3
Auvergne-Rhône-Alpes	491 799	161 360	653 159	75,3
Doubs	37 139	6 581	43 720	84,9
Jura	17 498	4 100	21 598	81,0
Haute-Saône	16 203	2 036	18 239	88,8
Territoire de Belfort	9 929	2 341	12 270	80,9
Besançon	80 769	15 058	95 827	84,3
Côte-d'Or	33 592	7 816	41 408	81,1
Nièvre	13 324	1 941	15 265	87,3
Saône-et-Loire	37 031	5 443	42 474	87,2
Yonne	23 350	2 981	26 331	88,7
Dijon	107 297	18 181	125 478	85,5
Bourgogne-Franche-Comté	188 066	33 239	221 305	85,0
Côtes-d'Armor	31 964	15 884	47 848	66,8
Finistère	41 442	32 025	73 467	56,4
Ille-et-Vilaine	55 806	36 544	92 350	60,4
Morbihan	30 277	30 711	60 988	49,6
Rennes	159 489	115 164	274 653	58,1
Bretagne	159 489	115 164	274 653	58,1
Cher	19 567	2 248	21 815	89,7
Eure-et-Loir	31 007	5 721	36 728	84,4
Indre	14 647	1 420	16 067	91,2
Indre-et-Loire	39 780	8 806	48 586	81,9
Loir-et-Cher	21 341	4 050	25 391	84,0
Loiret	50 562	8 247	58 809	86,0
Orléans-Tours	176 904	30 492	207 396	85,3
Centre-Val de Loire	176 904	30 492	207 396	85,3
Corse-du-Sud	9 605	624	10 229	93,9
Haute-Corse	10 596	724	11 320	93,6
Corse	20 201	1 348	21 549	93,7
Meurthe-et-Moselle	48 535	9 601	58 136	83,5
Meuse	12 616	1 910	14 526	86,9

Moselle	70 402	13 424	83 826	84,0
Vosges	25 727	4 309	30 036	85,7
Nancy-Metz	157 280	29 244	186 524	84,3
Ardennes	19 356	2 712	22 068	87,7
Aube	20 703	4 377	25 080	82,5
Marne	36 392	10 489	46 881	77,6
Haute-Marne	11 859	1 772	13 631	87,0
Reims	88 310	19 350	107 660	82,0
Bas-Rhin	76 681	12 030	88 711	86,4
Haut-Rhin	50 499	11 056	61 555	82,0
Strasbourg	127 180	23 086	150 266	84,6
Grand Est	372 770	71 680	444 450	83,9
Aisne	40 271	6 476	46 747	86,1
Oise	62 613	10 687	73 300	85,4
Somme	37 104	10 815	47 919	77,4
Amiens	139 988	27 978	167 966	83,3
Nord	160 578	76 666	237 244	67,7
Pas-de-Calais	109 562	21 551	131 113	83,6
Lille	270 140	98 217	368 357	73,3
Hauts-de-France	410 128	126 195	536 323	76,5
Seine-et-Marne	118 171	16 521	134 692	87,7
Seine-Saint-Denis	122 896	18 478	141 374	86,9
Val-de-Marne	92 908	17 401	110 309	84,2
Créteil	333 975	52 400	386 375	86,4
Paris	105 172	59 793	164 965	63,8
Yvelines	109 525	26 744	136 269	80,4
Essonne	103 114	16 134	119 248	86,5
Hauts-de-Seine	95 299	31 803	127 102	75,0
Val-d'Oise	100 408	17 616	118 024	85,1
Versailles	408 346	92 297	500 643	81,6
Île-de-France	847 493	204 490	1 051 983	80,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

Sources : MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Auteur : Mégane Simon	Diplôme d'Etat de sage-femme, Lyon Promotion : 2014-2018
Titre : La connaissance de la profession de sage-femme chez les lycéens en classe de terminale de la métropole lyonnaise.	
Résumé :	
<p>L'objectif principal de l'étude était d'évaluer la connaissance de la profession et des études de sage-femme chez les lycéens de filière générale durant l'année de terminale. Il était aussi important d'étudier la qualité de l'orientation professionnelle des élèves et les moyens mis à leur disposition concernant l'orientation.</p> <p>Nous avons choisi de réaliser une étude quantitative descriptive en distribuant des questionnaires à 292 élèves de terminale générale scolarisés dans un lycée public et un privé.</p> <p>En parallèle, constatant de grandes différences dans l'orientation professionnelle entre les deux lycées, nous avons rencontré leurs conseillères d'orientation afin de réaliser des entretiens semi-directifs.</p> <p>Cette étude a montré que de nombreux champs de compétences de la profession de sage-femme étaient connus de la population lycéenne, tendant parfois même à une surestimation de certaines compétences techniques. Malgré une amélioration des connaissances des lycéens sur ces dix dernières années, certains aspects de la profession restent toutefois méconnus tel que la possibilité de prescrire, de déclarer les grossesses, de faire de la recherche ou de travailler dans un cabinet libéral.</p> <p>De nombreuses sources d'information sont à la disposition des lycéens mais seulement quelques unes d'entre elles sont bien connues et utilisées. La plupart des élèves en classe de terminale ne sont pas satisfaits de leur système d'orientation professionnelle et les sources d'orientation institutionnelles ne sont pas organisées de manière à faire connaître la profession de sage-femme. Il est important de répondre aux attentes des élèves intéressés par la profession en favorisant la rencontre avec des professionnels.</p>	
Mots clés : connaissance - profession - sage-femme - lycéens - orientation professionnelle	

Title : The knowledge of the midwife's profession among final year students of the Lyon metropolis.
Abstract :
<p>The main objective of the study was to evaluate the knowledge about profession and the midwifery studies among high school students in their final year. It was also important to study the quality of the vocational guidance and the tools they can use for their orientation.</p> <p>We chose to carry out a quantitative descriptive study by distributing questionnaires to 292 general students enrolled in public and private high schools.</p> <p>At the meantime, noticing major differences in career guidance between the two high schools, we met their guidance counselors to conduct semi-structured interviews.</p> <p>This study showed that many areas of expertise in the midwifery profession were known by the high school population, sometimes leading to overestimation of some technical skills. Despite an improvement in students' knowledge over the last ten years, some aspects of the profession remain unknown, such as the possibility of prescribing, declaring pregnancies, doing research or working in a liberal cabinet.</p> <p>Many sources of information are available to high school students but only a few of them are well known and used. Most students in final year are not satisfied by their vocational guidance system and institutional referral sources are not organized in order to promote the midwife's profession. It's important to meet the expectations of students interested in the profession by promoting meetings with professionals.</p>
Key-words : knowledge - profession - midwife - students - career guidance